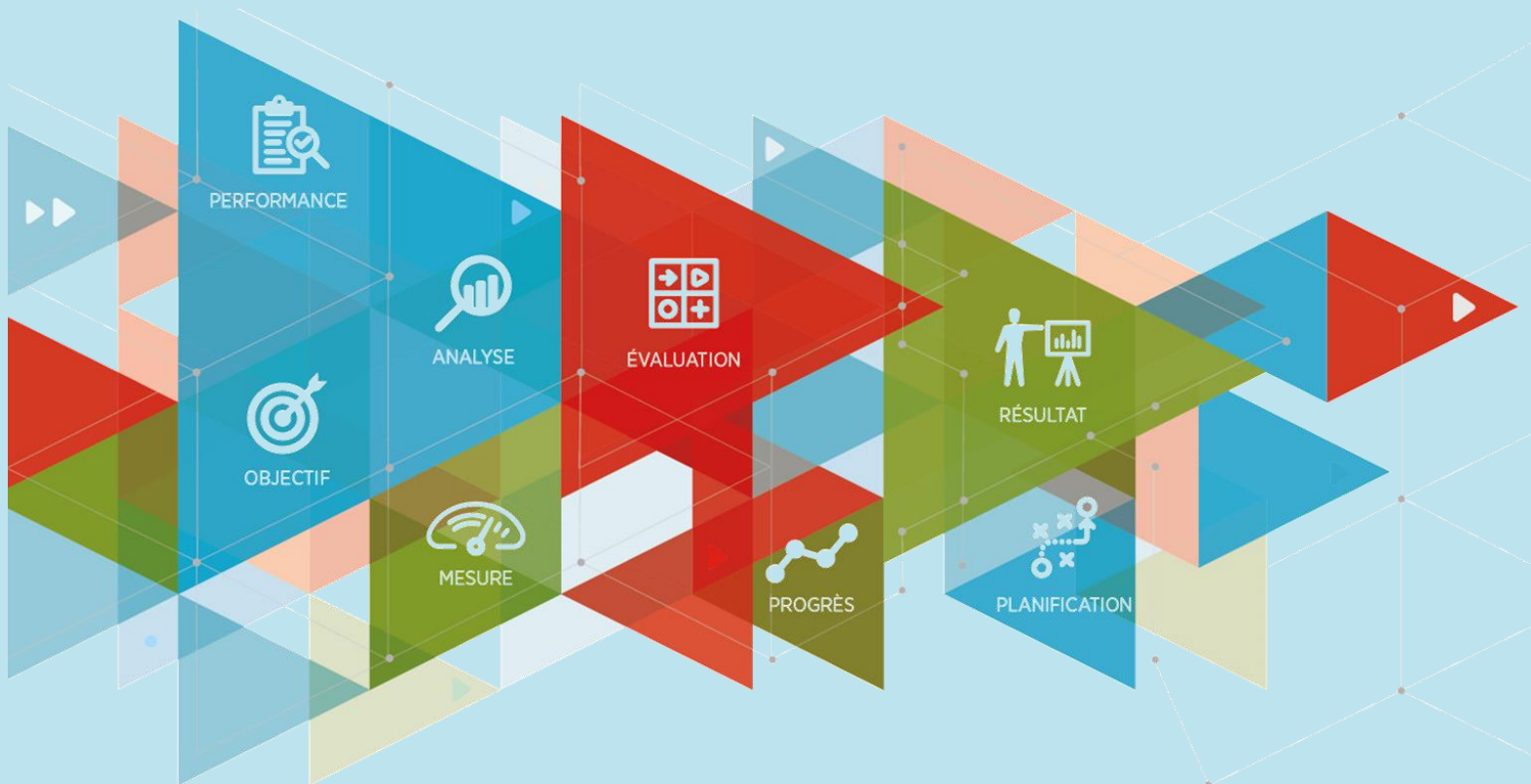


PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN ÉCONOMIE SOCIALE 2020-2025 (PAGES)

Rapport d'évaluation de mise en œuvre

Pour la période du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023



PRÉFACE

NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars et M\$ pour millions de dollars.
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter une erreur de $\pm 1\%$ pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cette erreur s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Dans le présent document, le terme « PME » désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, sans tenir compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs. Cette définition est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (entreprise de moins de 500 employés). En outre, elle correspond à celle qui est en vigueur au sein de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).
- 4) À moins d'avis contraire, les résultats présentés dans le document sont pour la période du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023. L'ensemble des liens Internet ont été consultés en juin 2023 et ils sont identifiables [en bleu clair](#).

L'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 (PAGES) est réalisée à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), qui a demandé un bilan de mise en œuvre du plan d'action au plus tard le 30 septembre 2023.

Le présent rapport d'évaluation vise à apprécier l'état d'avancement du PAGES après 28 mois de mise en œuvre, la conformité des actions réalisées par rapport au plan initial dévoilé le 30 novembre 2020, ainsi que la persistance de sa pertinence. Le cadre financier du PAGES est de 136,9 M\$ du 30 novembre 2020 au 31 mars 2025. Après 28 mois de mise en œuvre, l'aide financière accordée dans le PAGES 2020-2025 est de 68,7 M\$, du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023.

Le document officiel du PAGES est disponible à cet emplacement sur le site Internet de Quebec.ca. La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme et à la Charte d'évaluation de programmes, disponibles à l'adresse suivante : www.quebec.ca

AUTEUR DU RAPPORT

Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Recherche et rédaction

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et
de l'Énergie

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Pour plus d'information :
evaluation@economie.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation du présent rapport d'évaluation, notamment le personnel de la Direction de l'entrepreneuriat collectif (DEC) au secteur du Développement économique régional et de l'entrepreneuriat (DERE), du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

Un comité d'évaluation, constitué à l'occasion de la présente évaluation, avait pour objectif d'obtenir l'assurance que les constats du rapport d'évaluation sont valides et fidèles à la réalité et que les appréciations qui en découlent sont objectives. Plus spécifiquement, les membres du comité d'évaluation du PAGES devaient le présent rapport d'évaluation et au besoin, conseiller l'évaluateur sur l'orientation des travaux et la stratégie générale d'évaluation, tout en apportant un éclairage sur des questions importantes qui peuvent se poser en cours de réalisation du mandat. Le rôle des comités d'évaluation est détaillé dans la [Politique ministérielle d'évaluation du MEIE](#).

Nous remercions les membres du comité qui ont été sélectionnés en fonction de leurs connaissances et de leur expérience concernant le PAGES et plus généralement l'écosystème de l'économie sociale au Québec.

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Martin Frappier**, directeur général adjoint
Chantier de l'économie sociale (CES)
- **Julie Chartrand-Beauregard**, directrice par intérim
Direction de l'entrepreneuriat collectif (DEC), MEIE
- **Marine Lebouvier**, agente de recherche
Chantier de l'économie sociale (CES)
- **Éric Lesarbeault**, directeur principal, opérations, réseau régional
Direction principale opérations, réseau régional, Investissement Québec (IQ)
- **Christophe Marchal**, évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation (DPE), MEIE
- **Éric Martel**, directeur de la Direction affaires coopératives et mutualistes
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)
- **Jean-Maxime Nadeau**, directeur régional, Montréal Ouest et Leader en économie sociale
Direction régionale, Montréal Ouest, IQ.
- **Chantale Poirier**, conseillère en entrepreneuriat collectif
Direction de l'entrepreneuriat collectif, MEIE

Sylvie Marcotte, CPA, CA
Directrice
Direction des programmes et de l'évaluation

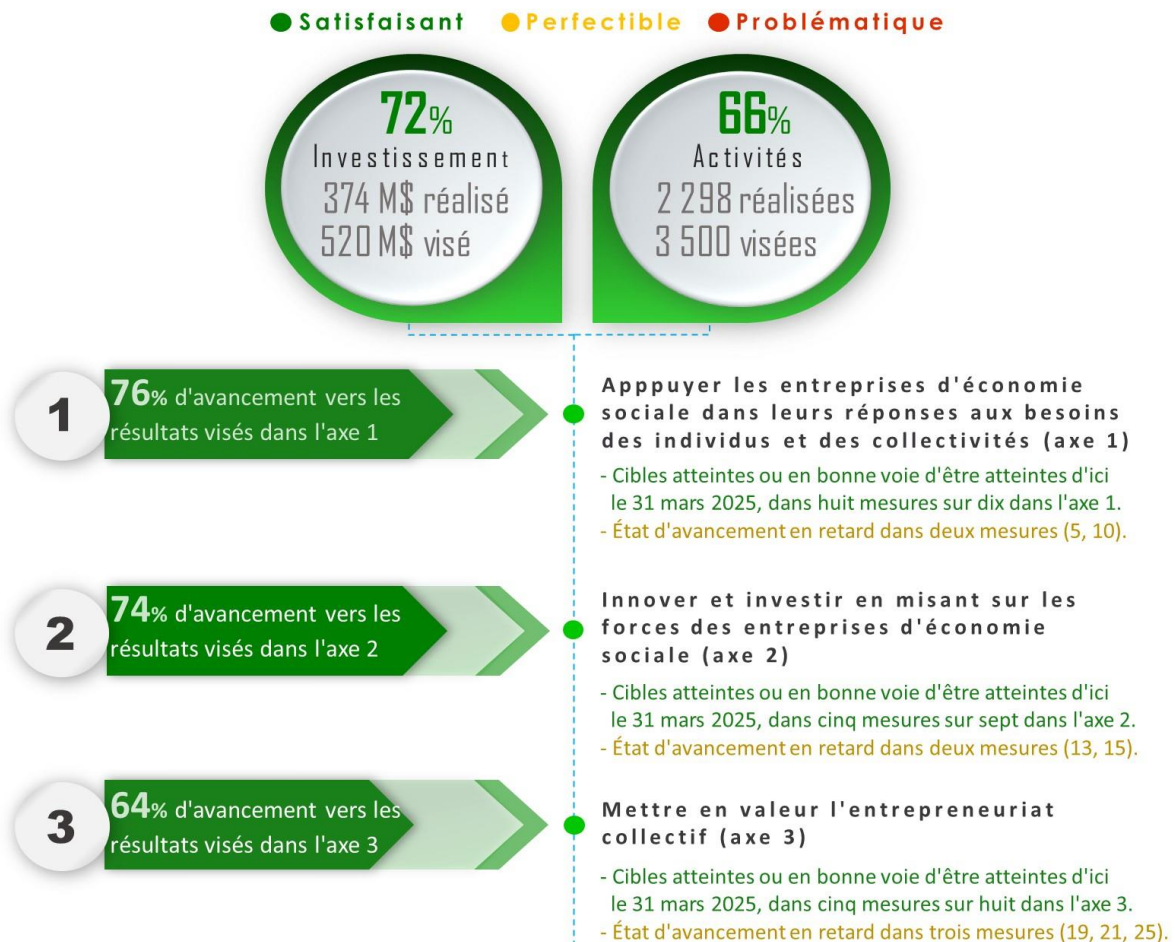
Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation

SOMMAIRE

Doté d'un budget de 137 M\$ du 30 novembre 2020 au 31 mars 2025, le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 (PAGES) met en œuvre 25 mesures réparties dans trois axes d'intervention. Au 31 mars 2023, l'aide financière accordée dans le PAGES est de 69 M\$ et **sa mise en œuvre est jugée satisfaisante**. Le graphique ci-dessous présente les états d'avancement du PAGES vers ses deux effets visés et dans ses trois axes d'intervention. Les résultats visés sont des états d'avancement d'au moins 54 % au 31 mars 2023. Les constats sont les suivants :

- Les états d'avancement vers les deux effets visés sont satisfaisants. Au 31 mars 2023, le PAGES a entraîné 374 M\$ d'investissement dans l'économie sociale, soit 72 % vers la cible de 520 M\$ au 31 mars 2025. Il a contribué à la réalisation de 2 298 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises, ce qui correspond à un état d'avancement de 66 % vers la cible de 3 500 activités et financement au 31 mars 2025.
- L'état d'avancement général du PAGES est évalué à 74 % au 31 mars 2023 (moyenne des états d'avancement des trois axes, pondérée par le poids de leurs budgets). Les états d'avancement dans les trois axes sont satisfaisants et 72 % des 25 mesures ont atteint ou sont en bonne voie d'atteindre leurs résultats.

État d'avancement du PAGES au 31 mars 2023



Par ailleurs, la mise en œuvre du PAGES et les mécanismes de gouvernance mis en place sont conformes aux actions prévues initialement lors de son dévoilement le 30 novembre 2020. À cet effet, la totalité des 25 mesures est mise en place et l'aide financière accordée au 31 mars 2023 représente 50 % de son budget. De plus, la direction responsable du PAGES au MEIE assume correctement son rôle de leader et de coordonnateur dans le déploiement des mesures. Vingt-huit mois après sa mise en œuvre, le PAGES demeure pertinent, puisque ses mesures répondent adéquatement à des besoins et qu'il ne double pas d'autres interventions du gouvernement du Québec.

En vue d'optimiser la probabilité d'atteindre la cible de 520 M\$ d'investissement au 31 mars 2025, il est recommandé à la Direction de l'entrepreneuriat collectif (DEC) du MEIE l'action suivante :

- Accélérer le déploiement des deux mesures concernant le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES) et le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC), et réaliser le suivi approprié auprès d'Investissement Québec, en vue de s'assurer de l'accélération de ce déploiement.

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION RESPONSABLE

La Direction de l'entrepreneuriat collectif (DEC) au MEIE a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, reproduits dans la présente section.

La DEC accueille favorablement le présent rapport d'évaluation et elle fera les démarches nécessaires relativement à la recommandation sur le déploiement du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) et du Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES).

Les résultats attendus pour le PIEC sont la réalisation de 150 projets générant 200 M\$ d'investissements totaux. L'état d'avancement de la cible d'investissement du PIEC est satisfaisant au 31 mars 2023, car elle est atteinte à 60 % après deux ans d'activité. Toutefois, le programme a soutenu moins de projets que prévu de sorte que la cible du nombre de projets n'est atteinte qu'à 35 %. Cette situation s'explique d'une part, par la hausse des coûts de rénovation et de construction et d'autre part, par des projets de plus grande ampleur. La DEC considère que malgré cette situation, le programme va permettre d'atteindre ses objectifs de faciliter le financement d'immobilisation et de stimuler l'investissement des entreprises d'économie sociale.

À ce stade-ci, l'atteinte de la cible d'investissement du CAES ne présente qu'un léger retard. La DEC va continuer de faire le suivi auprès d'Investissement Québec afin d'identifier des pistes d'amélioration de la situation.

Dans le rapport, on observe que d'autres mesures ont pu prendre quelques retards dans l'atteinte de leurs résultats. La réalisation du portrait statistique par l'Institut de la statistique du Québec et la préparation du cadre de référence pour la qualification des entreprises d'économie sociale par le Ministère sont en cours et ils seront complétés d'ici la fin du PAGES. La nouvelle mesure de relance pour le financement des coûts d'accès à un accompagnement technique spécialisé (INNOGEC-relance) fonctionne bien. Toutefois, INNOGEC-régulier, qui a des taux d'aide moins élevés, a été moins utilisé par les entreprises au cours des deux années évaluées. La DEC travaille avec le mandataire de la mesure pour améliorer l'utilisation d'INNOGEC-régulier.

Les Fonds étudiants I et II, qui permettent aux étudiants d'acquérir des compétences entrepreneuriales en occupant un emploi d'été dans une entreprise d'économie sociale ou dans une coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif, n'ont pas financé d'activité à l'été 2020 en raison de la pandémie. Avec la forte pénurie de main-d'œuvre, de nombreuses possibilités d'emplois d'été s'offrent aux jeunes, ce qui affecte leur participation à la mesure. Les Fonds travaillent sur de nouvelles approches pour permettre aux jeunes d'expérimenter l'entrepreneuriat collectif.

Pour la mesure de formation des préposés dans les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD), la forte pénurie de main-d'œuvre et les difficultés d'embauche par les EÉSAD ne permettent pas de former le nombre de préposés prévu. Le budget alloué à la mesure a donc été réduit et la cible a été ajustée en conséquence.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	1.1	Les motivations de l'évaluation et ses clients	1
LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	1.2	Les objectifs de l'évaluation	1
	1.3	La description du PAGES 2020-2025.....	1
	1.4	Le cadre financier du PAGES 2020-2025	3
	1.5	La méthode d'évaluation de la mise en œuvre du PAGES 2020-2025.....	4
CHAPITRE 2	2.1	Critère 1 – État d'avancement vers les résultats visés dans l'axe 1	6
L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025	2.2	Critère 2 – État d'avancement vers les résultats visés dans l'axe 2	9
	2.3	Critère 3 – État d'avancement vers les résultats visés dans l'axe 3	12
	2.4	Critère 4 – État d'avancement vers les effets visés au 31 mars 2025	16
CHAPITRE 3		Critère 5 – Conformité opérationnelle de la mise en œuvre	17
LA CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025			
CHAPITRE 4		Critère 6 – Pertinence du plan d'action après 28 mois de mise en œuvre.....	17
LA PERTINENCE DU PAGES 2020-2025			
CHAPITRE 6	6.1	Principaux constats.....	23
LES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION	6.2	Réponses aux questions de l'évaluation	24
	6.3	Appréciation générale des résultats	24
	6.4	Éléments à suivre	24
ANNEXES		Annexe 1 – Modèle logique du PAGES 2020-2025	25
		Annexe 2 – Aide financière détaillée par mesure du PAGES 2020-2025	26
		Annexe 3 – Compléments méthodologiques	27
		Annexe 4 – Effets du PAGES 2020-2025 détaillés par mesure	28
		Annexe 5 – Déploiement des mesures et délai de mise en œuvre	29

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1 LES MOTIVATIONS DE L'ÉVALUATION ET SES CLIENTS

La présente évaluation est réalisée en vue de respecter les décisions du Conseil du trésor (CT) transmises en novembre 2020 au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), à l'égard du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 (PAGES). Le CT a demandé au MEIE de transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) les livrables d'évaluation du PAGES suivants :

- Un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire (CSEP), au plus tard le 31 mars 2021.
Le CSEP a été réalisé en mars 2021 et il a été transmis au SCT le 15 mars 2021.
- Un bilan de mise en œuvre, au plus tard le 30 septembre 2023.
Le présent rapport vise à répondre à cette demande. En vue d'établir la grille d'évaluation, un cadre d'évaluation de la mise en œuvre du PAGES a été transmis au SCT le 17 avril 2023.
- Le cadre d'évaluation finale des résultats, au plus tard le 31 janvier 2024.
- Le rapport d'évaluation finale des résultats, au plus tard le 31 janvier 2025.

Dans ce contexte, le SCT est un client de l'évaluation, en vertu des livrables d'évaluation demandés et de la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes du 19 février 2014.

Les autorités et les gestionnaires responsables de la mise en œuvre du PAGES au MEIE sont aussi des clients de l'évaluation du PAGES, au même titre que le SCT. Les autorités du MEIE désignent le sous-ministre en titre, le sous-ministre adjoint au secteur du Développement économique régional et de l'entrepreneuriat (DERE), et la directrice générale à la Direction générale de l'entrepreneuriat et de la compétitivité (DGEC) au secteur DERE. Les gestionnaires au MEIE désignent la Direction de l'entrepreneuriat collectif (DEC) au secteur DERE. Au besoin, l'organigramme du ministère au 16 juin 2023 est [disponible à cet emplacement à quebec.ca](#).

1.2 LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation vise à répondre aux quatre questions suivantes :

1. Les réalisations constatées après 28 mois de mise en œuvre du PAGES sont-elles satisfaisantes?
2. Le PAGES est-il en bonne voie d'atteindre ses effets visés au 31 mars 2025?
3. La mise en œuvre du PAGES et ses mécanismes de gouvernance sont-ils conformes au plan initial?
4. Le PAGES demeure-t-il pertinent après 28 mois d'intervention?

À cet effet, le chapitre 2 dans ce rapport répond aux questions 1 et 2, en rendant compte de l'état d'avancement vers les résultats visés au 31 mars 2025 des 25 mesures prévues dans le PAGES et de ses deux effets visés. Le chapitre 3 répond à la question 3, en jugeant de la conformité de la mise en œuvre et des mécanismes de gouvernance du PAGES, par rapport au plan initialement prévu en 2020 [dans son document de référence](#). Le chapitre 4 dans ce rapport aborde la question 4, avec l'évaluation de persistance des besoins après 28 mois, des risques de chevauchement des mesures du PAGES avec d'autres interventions du gouvernement du Québec, et de la continuité de la cohérence du plan d'action avec les orientations du gouvernement et de la mission du MEIE.

En vertu de sa Politique ministérielle d'évaluation de programme, le MEIE a confié la réalisation de cette évaluation à la Direction de la coordination et de l'évaluation de programme (DCEP).

1.3 LA DESCRIPTION DU PAGES 2020-2025

1.3.1 La raison d'être et les objectifs généraux du PAGES

Le document officiel du PAGES est disponible sur le [site Internet de Quebe.ca](#). L'énoncé de vision du PAGES précise la raison pour laquelle il est mis en place. Elle consiste à *positionner les entreprises d'économie sociale (EES) comme des acteurs essentiels à la vitalité socioéconomique du Québec, par leur réponse adaptée et durable aux besoins des individus et des collectivités*.

En lien avec sa raison d'être, les objectifs généraux du PAGES sont les suivants :

- Mobiliser les entreprises d'économie sociale pour accroître leur réponse aux besoins de la population. L'objectif donne lieu à l'axe 1 d'intervention suivant : Appuyer les entreprises d'économie sociale dans leur réponse aux besoins des individus et des collectivités.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

- Stimuler l'innovation des entreprises d'économie sociale dans leurs pratiques d'affaires innovantes et leurs investissements. L'objectif donne lieu à l'axe 2 d'intervention suivant : Innover et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale.
- Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif comme moyen de créer de la richesse au bénéfice de tous. L'objectif donne lieu à l'axe 3 d'intervention suivant : Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif.

Les effets visés d'ici au 31 mars 2025 par ces trois objectifs généraux sont les suivants :

- 3 500 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises.
- 520 millions de dollars d'investissement totaux.

1.3.2 Les objectifs spécifiques (ou opérationnels) du PAGES

En vue d'atteindre les deux effets visés, les trois axes d'interventions du PAGES prévoient la mise en œuvre de 25 mesures dans les sept objectifs spécifiques suivants :

Axe 1 - Appuyer les entreprises d'économie sociale dans leur réponse aux besoins des individus et des collectivités. L'axe 1 du PAGES prévoit la mise en œuvre de dix mesures dans trois objectifs.

1. Renforcer le continuum de services d'accompagnement (5 mesures).
2. Accentuer la reprise collective d'entreprises (3 mesures).
3. Intensifier le développement de secteurs stratégiques (2 mesures).

Axe 2 – Innover et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale. L'axe 2 du PAGES prévoit la mise en œuvre de sept mesures dans deux objectifs.

4. Accroître l'adoption des pratiques d'affaires innovantes (2 mesures).
5. Stimuler la capitalisation et l'investissement (5 mesures).

Axe 3 – Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif. L'axe 3 du PAGES prévoit la mise en œuvre de six mesures dans deux objectifs.

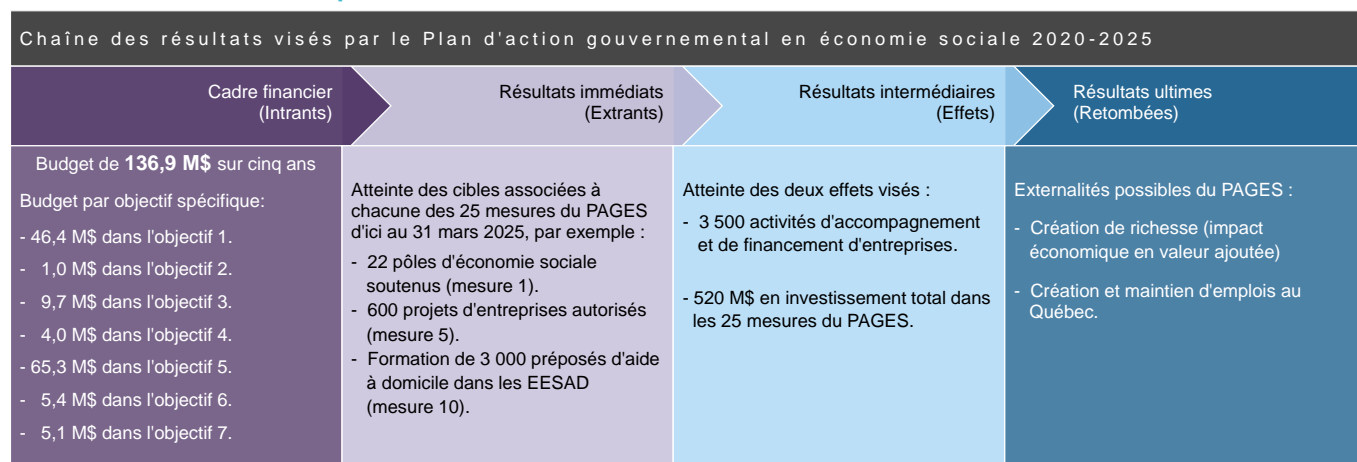
6. Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif (3 mesures).
7. Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les entreprises d'économie sociale (5 mesures).

1.3.3 La chaîne des résultats visés et le modèle logique du PAGES

La chaîne des résultats visés par le PAGES est présentée dans le graphique 2.1. Elle est une représentation visuelle de l'enchaînement logique du changement visé par la mise en œuvre du PAGES.

Graphique 2.1

Chaîne de résultats visés par le PAGES 2020-2025.



Source : Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 (PAGES), MEIE, juin 2023.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

L'interprétation de la chaîne des résultats est la suivante :

- Des ressources sont mobilisées pour mettre en œuvre le PAGES (intrants)....
- en vue de réaliser des activités de mise en œuvre (activités)....
- qui visent à atteindre les cibles des mesures du PAGES et ses objectifs spécifiques (extrants)...
- ... qui entraînent l'obtention des effets visés en lien avec les objectifs généraux et les axes (effets)...
- ... qui vont contribuer à des retombées économiques positives (retombées).

L'annexe 1 présente le modèle logique du PAGES 2020-2025 qui offre une représentation visuelle plus détaillée que celle de la chaîne des résultats, notamment en illustrant les liens logiques entre la raison d'être, les objectifs et les résultats visés par le plan d'action.

1.4 LE CADRE FINANCIER DU PAGES 2020-2025

Le MEIE a dévoilé officiellement le PAGES le 30 novembre 2020. Le tableau 1.1 présente son cadre financier du PAGES, ainsi que le montant d'aide financière accordée du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023.

- Le cadre financier du plan d'action prévoit un **budget de 136,9 M\$**, du 30 novembre 2020 au 31 mars 2025. Cette enveloppe budgétaire est répartie comme suit dans chacun des trois axes d'intervention : 57,1 M\$ dans l'axe 1, 69,3 M\$ dans l'axe 2 et 10,5 M\$ dans l'axe 3.
- Le montant d'aide financière accordée du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023 est de 68,7 M\$. Ce montant est réparti comme suit dans chacun des trois axes d'intervention : 33,1 M\$ dans l'axe 1, 29,1 M\$ dans l'axe 2 et 6,5 M\$ dans l'axe 3.

Tableau 1.1

Cadre financier du PAGES 2020-2025, du 30 novembre 2020 au 31 mars 2025, en millions de dollars et Aide financière accordée du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023, en millions de dollars.

Les axes d'interventions et les objectifs opérationnels	Cadre financier 2020-2025 (en M\$)	Aide accordée 2020-2023 (en M\$)
Axe 1 - Appuyer les entreprises d'économie sociale dans leur réponse aux besoins des individus et des collectivités		
1. Renforcer le continuum de services d'accompagnement.	46,4	28,2
2. Accentuer la reprise collective d'entreprises.	1,0	0,5
3. Intensifier le développement de secteurs stratégiques.	9,7	4,4
<i>Sous-total dans l'axe 1</i>	<i>57,1</i>	<i>33,1</i>
Axe 2 - Innover et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale		
4. Accroître l'adoption des pratiques d'affaires innovantes.	4,0	2,0
5. Stimuler la capitalisation et l'investissement	65,3	27,1
<i>Sous-total dans l'axe 2</i>	<i>69,3</i>	<i>29,1</i>
Axe 3 - Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif		
6. Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif	5,4	3,2
7. Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les entreprises d'économie sociale	5,1	3,3
<i>Sous-total dans l'axe 3</i>	<i>10,5</i>	<i>6,5</i>
TOTAL	136,9	68,7

Sources : PAGES 2020-2025, annexe 1, pages 52 à 54; Tableau de bord de suivi des résultats du PAGES 2020-2025.

Le tableau A.2 dans l'annexe 2 de ce rapport présente les montants d'aide financière accordée, détaillés selon chacune des mesures du PAGES.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.5 LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

1.5.1 LA GRILLE D'ÉVALUATION

En vue de répondre aux quatre questions de l'évaluation, la grille d'évaluation présentée dans le tableau 1.1 ci-dessous prévoit l'examen de six critères dans les éléments suivants :

- L'efficacité du plan d'action à avancer vers les résultats visés au 31 mars 2025, en considérant les résultats visés dans les 25 mesures prévues (ou extrants), et les effets visés.
- La conformité de la mise en œuvre du plan d'action par rapport à ce qui était prévu en 2020.
- La pertinence de son action après 28 mois de mise en œuvre.

Tableau 1.1

Grille abrégée d'évaluation de la mise en œuvre du PAGES.

Efficacité opérationnelle
Critère 1 : État d'avancement vers les résultats visés dans l'axe 1 du PAGES
Cible 1 : Avancement d'au moins 54 % dans l'axe 1 et dans 5 des 10 mesures prévues suivantes : <ul style="list-style-type: none">– Cinq mesures visant à renforcer le continuum de services d'accompagnement spécialisé.– Trois mesures visant à accentuer la reprise collective d'entreprises.– Deux mesures visant à intensifier le développement de secteurs stratégiques
Critère 2 : État d'avancement vers les résultats visés dans l'axe 2 du PAGES
Cible 2 : Avancement d'au moins 54 % dans l'axe 2 et dans 4 des 7 mesures prévues suivantes : <ul style="list-style-type: none">– Deux mesures visant à accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes.– Cinq mesures visant à stimuler la capitalisation et l'investissement.
Critère 3 : État d'avancement vers les résultats visés dans l'axe 3 du PAGES
Cible 3 : Avancement d'au moins 54 % dans l'axe 3 et dans 4 des 8 mesures prévues suivantes : <ul style="list-style-type: none">– Trois mesures visant à sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif.– Cinq mesures visant à faciliter l'acquisition et le transfert de connaissance sur les entreprises d'économie sociale.
Efficacité de l'intervention
Critère 4 : État d'avancement vers les effets visés au 31 mars 2025
Cible 4 : Avancement d'au moins 54 % dans l'un des deux effets visés du PAGES suivants : <ul style="list-style-type: none">– 3 500 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises.– 520 M\$ d'investissement au total dans les mesures mises en place.
Conformité de la mise en œuvre
Critère 5 : Conformité opérationnelle
Cible 5 : Conformité du déploiement des mesures par rapport au plan annoncé en novembre 2020. Cible 6 : Gouvernance conforme aux mécanismes prévus en novembre 2020.
Pertinence de l'intervention
Critère 6 : Pertinence du plan d'action après 28 mois de mise en œuvre
Cible 7 : Persistance du besoin d'intervenir avec le PAGES. Cible 8 : Absence de chevauchement avec d'autres interventions du gouvernement du Québec. Cible 9 : Cohérence du PAGES avec la mission du MEIE et les orientations du gouvernement du Québec.

1.5.2 L'ÉCHELLE D'APPRÉCIATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES

La mise en œuvre du PAGES sera jugée satisfaisante à la condition de constater les trois résultats suivants :







1. Un état d'avancement d'au moins 54 % du plan d'action, après 28 mois de mise en œuvre.
La cible de 54 % correspond à la proportion de 28 mois de mise en œuvre dans les 52 mois de durée de vie du plan d'action, qui a débuté le 30 novembre 2020 et qui se termine le 31 mars 2025.
2. Les trois critères d'efficacité opérationnelle de la grille d'évaluation jugés satisfaisants
3. Les critères 5 et 6 de conformité et de pertinence jugés satisfaisants après 28 mois de mise en œuvre.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

La mesure de l'état d'avancement du plan d'action après 28 mois de mise en œuvre est détaillée dans la rubrique *Évaluation de l'état d'avancement du PAGES après 28 mois*, située à la section 3.A de l'annexe 3 dans ce rapport.

L'examen des écarts entre les résultats obtenus par le PAGES et les cibles à atteindre sera réalisé à l'aide de l'échelle d'appréciation présentée dans le tableau ci-dessous.

Appréciation	Signification de l'appréciation
	– L'appréciation  signifie un résultat jugé satisfaisant. La cible est atteinte ou en bonne voie d'être atteinte d'ici le 31 mars 2025. Dans le cas des états d'avancement, le résultat est jugé satisfaisant à la condition de constater de 54 % à 100 % d'avancement vers le résultat visé.
	– L'appréciation  signifie un résultat jugé perfectible. La cible est en partie atteinte ou l'état d'avancement est jugé en retard par rapport à l'échéance du 31 mars 2025. Dans le cas des états d'avancement, le résultat est jugé perfectible à la condition de constater de 26 % à 53 % d'avancement vers le résultat visé.
	– L'appréciation  signifie un résultat jugé insatisfaisant. La cible n'est pas atteinte ou l'état d'avancement est jugé très en retard par rapport à l'échéance du 31 mars 2025. Dans le cas des états d'avancement, le résultat est jugé insatisfaisant à la condition de constater de 0 % à 25 % d'avancement vers le résultat visé.

1.5.3 LA PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de mise en œuvre du PAGES porte sur la période située du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023, ce qui correspond à 28 mois de mise en œuvre. Le PAGES ayant été [dévoilé officiellement le 30 novembre 2020](#), sa durée de vie est de 52 mois (du 30 novembre 2020 au 31 mars 2025). Le rapport entre 28 mois et 52 mois donne un pourcentage de 54 %, ce qui explique les états d'avancement visés dans cette évaluation.

Les limites de l'évaluation sont imposées par la nature du mandat, qui consiste à évaluer la mise en œuvre du PAGES au 31 mars 2023, alors que l'atteinte des résultats est visée au 31 mars 2025. Cette situation pourrait entraîner des appréciations négatives de l'atteinte des résultats visés. En vue d'atténuer cette limite, l'appréciation de l'atteinte des résultats visés tient compte de l'atteinte des cibles après 28 mois ou des perspectives de les atteindre d'ici au 31 mars 2025. Par conséquent, pour qu'un résultat soit jugé satisfaisant, la cible peut être atteinte après 28 mois ou être en bonne voie de l'être d'ici au 31 mars 2025.

Par ailleurs, lorsque la mise en œuvre d'une mesure a été affectée par les mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, il sera mentionné que c'est une explication de l'éventuel retard constaté.

1.5.4 LES SOURCES DE DONNÉES

Les sources de données utilisées pour établir les constats sont les suivantes :

- Le tableau de bord de suivi des résultats des 25 mesures prévues. C'est un fichier Excel qui intègre les suivis annuels transmis par les unités responsables des mesures à la Direction de l'entrepreneuriat collectif (DEC) du MEIE. Ce tableau de bord a constitué la principale source de données prévue.
- La documentation administrative disponible. Cette source regroupe les informations suivantes : le site [Internet du MEIE](#) à Québec.ca, les rapports annuels du MEIE, les discours sur le budget, les cadres normatifs des programmes concernés par la PAGES, et d'autres documents au besoin.
- La consultation des parties prenantes au PAGES. Les parties prenantes sont les 12 unités administratives responsables des mesures à mettre en œuvre, et la direction responsable de la coordination de la mise en œuvre du PAGES, soit la DEC au MEIE. La liste des parties prenantes est disponible à l'annexe 3.

La consultation a été réalisée du 27 avril au 31 mai 2023, à l'aide d'un formulaire dont les questions ont porté sur la gouvernance, l'adéquation de la mesure aux besoins et les délais de mise en œuvre. Les parties prenantes répondantes sont au nombre de dix pour une population initiale de douze, ce qui indique une excellente participation et une bonne représentativité des avis recueillis.



CHAPITRE 2

L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

2.1 CRITÈRE 1

ÉTAT D'AVANCEMENT VERS LES RÉSULTATS VISÉS DANS L'AXE 1

LA CIBLE

1. Avancement d'au moins 54 % dans l'axe 1 et dans 5 des 10 mesures suivantes :
 - Cinq mesures visant à renforcer le continuum de services d'accompagnement spécialisé.
 - Trois mesures visant à accentuer la reprise collective d'entreprises.
 - Deux mesures visant à intensifier le développement de secteurs stratégiques.

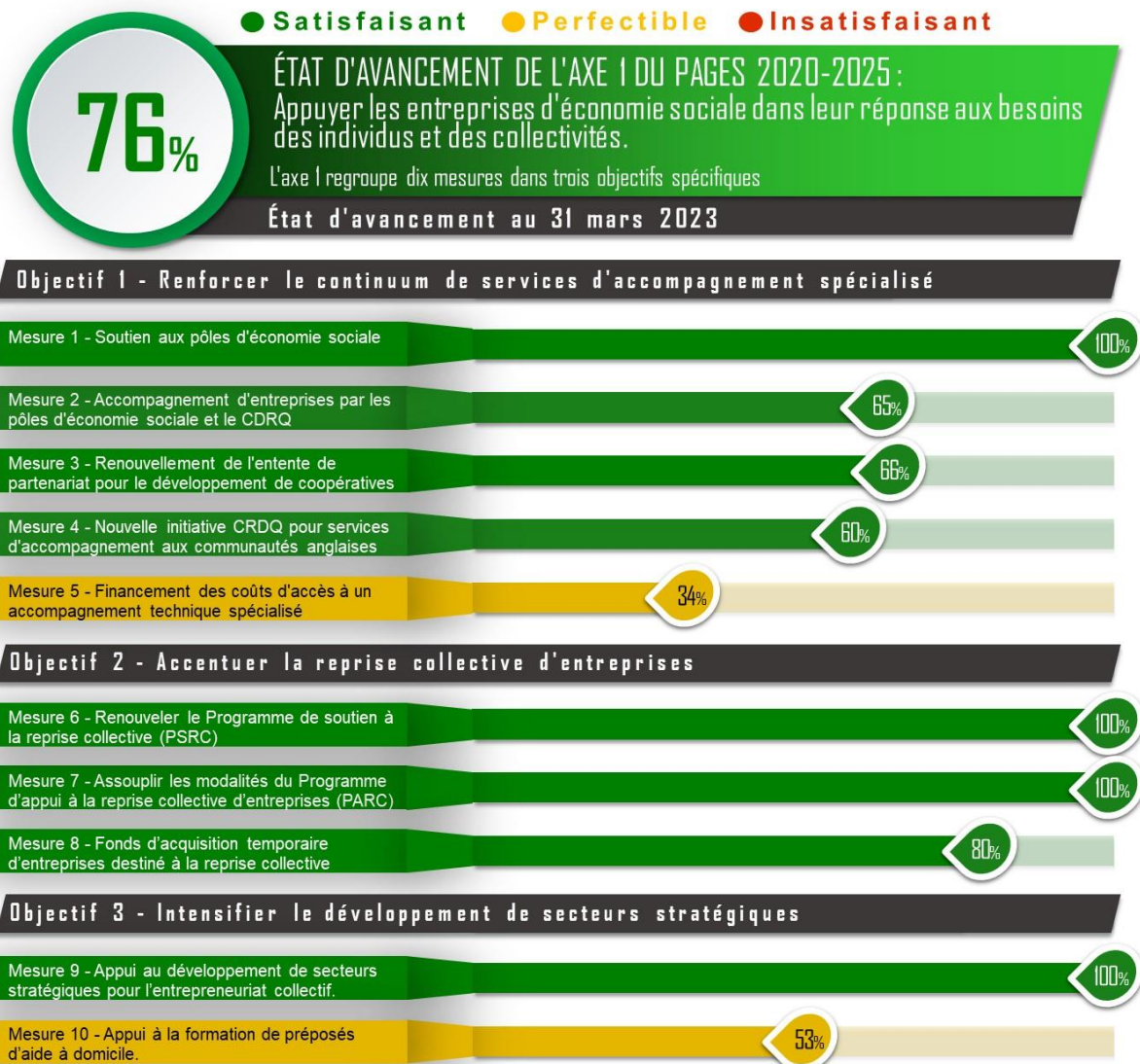
Constats relatifs à la cible 1

Le graphique 2.1 dresse l'état d'avancement des dix mesures prévues dans l'axe 1 du PAGES, après 28 mois de mise en œuvre du PAGES 2020-2025. Les constats sont les suivants :

- L'état d'avancement dans l'axe 1 est de 76 % au 31 mars 2023, calculé selon la moyenne arithmétique des états d'avancement dans les dix mesures mises en œuvre.
- L'état d'avancement de huit mesures sur les dix prévues dans l'axe 1 est d'au moins 54 %.

Graphique 2.1

État d'avancement dans l'axe 1 du PAGES 2020-2025, du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023.



Source : Tableau de bord de suivi des résultats du PAGES 2020-2025. Compilation MEIE.



CHAPITRE 2

L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

La cible 1 est en lien avec l'axe 1 du PAGES – *Appuyer les entreprises d'économie sociale dans leur réponse aux besoins des individus et des collectivités*, qui se décline selon les trois objectifs spécifiques suivants :

1. Renforcer le continuum de services d'accompagnement spécialisé (cinq mesures).
2. Accentuer la reprise collective d'entreprises (trois mesures).
3. Intensifier le développement de secteurs stratégiques (deux mesures).

Les dix mesures prévues dans l'axe 1 ont des cibles à atteindre au 31 mars 2025.

Résultats détaillés dans l'objectif 1 – Renforcer le continuum de services d'accompagnement spécialisé.

Les résultats détaillés au 31 mars 2023 dans chacune des cinq mesures de l'objectif sont les suivants :

- **Mesure 1** : La mesure consiste à reconduire le financement des pôles d'économie sociale, dans leur mission de promotion et de concertation en économie sociale.

Cible de la mesure 1 : 22 pôles d'économie sociale soutenus.

La cible est atteinte et l'état d'avancement de la mesure est de 100 % au 31 mars 2023, car les 22 pôles d'économie sociale sont soutenus. La mesure a donné lieu aux résultats suivants :

- Les pôles ont réalisé 2 541 activités d'accompagnement parmi lesquelles sont incluses :
 - Accompagnement de 1 179 entreprises d'économie sociale pour de la recherche de financement, de l'aide à la gestion financière, l'amélioration de leur gouvernance, la modification de leur modèle d'affaires ou pour repenser leurs opérations.
 - 710 accompagnements d'entreprises d'économie sociale, pour de l'émergence, de l'incubation, du prédémarrage d'entreprises et la tenue de laboratoires d'innovation sociale.
 - Accompagnement de 388 groupes d'entreprises collectives, en vue de répondre à leurs besoins.
 - Accompagnement de 264 entreprises d'économie sociale pour accélérer leur croissance.

La mesure se poursuit jusqu'au 31 mars 2025 et elle donnera lieu à davantage de résultats. À cet effet, l'aide financière accordée aux pôles dans le cadre du PAGES est de 7,2 M\$ au 31 mars 2023.

- **Mesure 2** : La mesure consiste à financer des projets pilotes de collaboration entre les pôles d'économie sociale et la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ), en vue de favoriser l'émergence et le démarrage d'entreprises ou d'OBNL d'économie sociale.

Cible de la mesure 2 : Soutien à 200 projets d'entreprises.

La cible est en bonne voie d'être atteinte au 31 mars 2025. Au 31 mars 2023, 130 projets sont soutenus, ce qui indique un état d'avancement de 65 % au 31 mars 2023. Les perspectives d'atteindre la cible au 31 mars 2025 sont jugées bonnes, si la tendance se maintient.

- **Mesure 3** : La mesure consiste à renouveler avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives. Cette entente vise à appuyer le démarrage de nouvelles coopératives, le développement de celles existantes, ainsi que la réalisation de projets à fort potentiel de développement.

Cible de la mesure 3 : 1 800 activités d'accompagnement et de financement aux coopératives.

La cible est en bonne voie d'être atteinte au 31 mars 2025. Au 31 mars 2022, la mesure a donné lieu à 795 activités, soit 397 activités par année. En extrapolant le résultat annuel moyen pour l'année 2022-2023, le résultat estimé est de 1 192 activités au 31 mars 2023, ce qui indique un état d'avancement de 66 %.

Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022, 735 coopératives ont reçu un soutien à travers les services d'accompagnement offert par la CDRQ et les fédérations sectorielles. De plus, l'Entente a permis la réalisation de 60 projets sectoriels structurants sous la forme par exemple : de projets d'optimisation des pratiques d'affaires et de développement coopératif, la mise en place de projets pilotes ou de projets d'intercoopération et le développement de nouvelles filières.

- **Mesure 4** : Placée sous la responsabilité du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA), la mesure consiste à faciliter la diversification de l'offre de services de la CRDQ et à rendre accessibles aux groupes promoteurs issus des communautés d'expression anglaise les ressources d'aide technique et financière disponibles dans toutes les régions.

Cible de la mesure 4 : Soutien à des groupes de promoteurs issus des communautés d'expression anglaise.

La cible est en bonne voie d'être atteinte au 31 mars 2025 et l'état d'avancement vers le résultat visé est évalué à 60 % au 31 mars 2023. À cet effet, la CRDQ a réalisé 20 interventions sous la forme de services et d'aide techniques à des groupes de promoteurs d'expression anglaise.



CHAPITRE 2

L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

- **Mesure 5** : Avec la collaboration du [Fonds de développement Filaction](#), la mesure consiste à offrir du financement pour des ressources spécialisées en accompagnement, par exemple : plans d'affaires, marketing, ressources humaines, planification stratégique.

Cible de la mesure 5 : Soutien à 600 projets d'entreprises

L'état d'avancement est de 34 % au 31 mars 2023, ce qui indique un retard par rapport à la cible de 600 projets financés au 31 mars 2025. À cet effet, il est dénombré 206 projets d'entreprises financés au 31 mars 2023.

Résultats détaillés dans l'objectif 2 – Accentuer la reprise collective d'entreprises.

Les résultats détaillés au 31 mars 2023 dans chacune des trois mesures de l'objectif sont les suivants :

- **Mesure 6** : La mesure consiste à renouveler le Programme de soutien à la reprise collective (PSRC) du Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ), dont l'appui principal consiste à défrayer les coûts d'évaluation, avec l'aide de professionnels, des divers aspects de la faisabilité et de l'implantation d'un projet de reprise collective.

Cible de la mesure 6 : Réalisation d'études de la faisabilité d'implanter un projet de reprise collective.

La cible est atteinte et l'état d'avancement de la mesure est de 100 % au 31 mars 2023. Le CTEQ a réalisé 31 évaluations de projets concernant 26 projets de reprises collectives. Ainsi, un même projet peut faire l'objet de plusieurs types d'évaluation de faisabilité : Évaluation de la faisabilité financière de la transaction avec un repreneur collectif (Cédant); Évaluation de la culture organisationnelle (Cédant); Évaluation de la faisabilité d'une transaction financière (Repreneur); Évaluation de la valeur de l'entreprise et du prix d'achat (Repreneur); Vérification diligente (Repreneur); Négociation et conclusion d'une convention.

La mesure se poursuit jusqu'au 31 mars 2025 et elle donnera lieu à davantage de résultats.

- **Mesure 7** : La mesure vise à assouplir les modalités du Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises (PARC) du MEIE, en vue d'élargir le bassin d'entreprises pouvant y avoir accès, notamment les OBNL en économie sociale.

Cible de la mesure 7 : Révision des normes du programme d'appui à la reprise collective d'entreprises.

La cible est atteinte et l'état d'avancement de la mesure est de 100 % au 31 mars 2023. Depuis 2022-2023, les normes du PARC ont été assouplies et il est devenu le volet 2 - *Reprise collective* du [Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale \(CAES\)](#) du MEIE, qui est administré par Investissement Québec (IQ). La mesure est terminée.

- **Mesure 8** : La mesure consiste à évaluer la faisabilité de créer un Fonds d'acquisition temporaire d'entreprises destiné à la reprise collective, dans le but de favoriser la conversion d'entreprises traditionnelles en entreprises collectives.

Cible de la mesure 8 : Réalisation d'une évaluation de la faisabilité de créer un Fonds d'acquisition temporaire d'entreprises.

La cible est en bonne voie d'être atteinte au 31 mars 2025 et l'état d'avancement vers le résultat visé est évalué à 80 % au 31 mars 2023. L'évaluation est en cours de réalisation avec la collaboration de la *Table de concertation Repreneurs collectifs* et elle a donné lieu à sept livrables ou rencontres au 31 mars 2023.

Une première analyse a porté sur la région de la Capitale-Nationale. Cette évaluation a porté sur trois aspects. Le 1^{er} est une étude de marché afin d'évaluer le potentiel de transfert des entreprises en entreprise collective et déterminer les secteurs à fort potentiel. Les 2^e et 3^e aspects sont la production d'un modèle d'affaires et une modélisation financière pour la société d'acquisition et d'un avis juridique pour identifier les véhicules juridiques à privilégier et les impacts fiscaux. Les travaux se poursuivent pour statuer sur la faisabilité ou non de faire un Fonds pour l'ensemble du Québec.

Résultats détaillés dans l'objectif 3 – Intensifier le développement de secteurs stratégiques.

Les résultats détaillés au 31 mars 2023 dans chacune des deux mesures de l'objectif sont les suivants :

- **Mesure 9** : La mesure consiste à fournir un appui financier à l'animation des acteurs du secteur, à la préparation d'un plan d'action détaillé de développement et au déploiement de projets innovants dans les secteurs sélectionnés, en vue de soutenir le développement de l'entrepreneuriat collectif.

Cible de la mesure 9 : Développement de 10 secteurs stratégiques pour l'entrepreneuriat collectif.



CHAPITRE 2

L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

La cible est atteinte et l'état d'avancement de la mesure est de 100 % au 31 mars 2023. La mesure a appuyé le développement de 12 secteurs stratégiques. Le secteur stratégique des Pôles logistiques agroalimentaire est le plus avancé dans sa réalisation, avec 53 entreprises ayant déjà participé aux différentes activités de concertation et 18 activités réalisées. La mesure se poursuit et les résultats attendus seront plus importants dans les derniers 18 mois de chaque projet, puisque tous les projets se terminent au 31 mars 2025.

- **Mesure 10** : La mesure consiste à fournir un appui financier au Réseau de coopération des EÉ SAD, pour former les préposés des entreprises d'économie sociale en aide à domicile afin qu'ils puissent offrir des services d'assistance personnelle.

Cible de la mesure 10 : Formation de 1 800 préposés d'aide à domicile travaillant dans les entreprises d'économie sociale d'aide à domicile (EÉ SAD).

L'état d'avancement est de 53 % au 31 mars 2023, ce qui indique un retard par rapport à la cible de 1 800 préposés formés au 31 mars 2025. La mesure a contribué à la formation de 945 préposés travaillant dans les EÉ SAD. Dans le contexte de pandémie relié à la COVID-19 et de la difficulté d'embauche, la cible initiale de 3 000 préposés a été révisée à 1 800 et l'aide financière a été révisée à 3,1 M\$ au lieu de 4,7 M\$ prévus initialement. Le ministère n'a pas fait le versement de 940 k\$ en 2022-2023. Pour les deux dernières années du PAGES, l'aide financière prévue est de 1,2 M\$ au lieu des 1,8 M\$ prévus dans le cadre financier.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 1

Les résultats sont jugés satisfaisants. À cet égard, il est constaté les faits suivants :

- L'état d'avancement au 31 mars 2023 est d'au moins 54 % dans huit des dix mesures dans l'axe 1 du PAGES, alors que le résultat visé est de cinq mesures sur dix.
- L'état d'avancement du déploiement de l'axe 1 est de 76 % après 28 mois de mise en œuvre, alors que le résultat visé est de constater un avancement d'au moins 54 %.

2.2 CRITÈRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT VERS LES RÉSULTATS VISÉS DANS L'AXE 2

LA CIBLE

2. Avancement d'au moins 54 % dans l'axe 2 et dans 4 des 7 mesures prévues suivantes :
 - Deux mesures visant à accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes.
 - Cinq mesures visant à stimuler la capitalisation et l'investissement.

Constats relatifs à la cible 2

Le graphique 2.2 dresse l'état d'avancement des sept mesures prévues dans l'axe 2 du PAGES, après 28 mois de mise en œuvre du PAGES 2020-2025. Les constats sont les suivants :

- L'état d'avancement dans l'axe 2 est de 74 % au 31 mars 2023, calculé selon la moyenne arithmétique des états d'avancement dans les sept mesures mises en œuvre.
- L'état d'avancement de cinq mesures sur les sept prévues dans l'axe 2 est d'au moins 54 %.

La cible 2 est en lien avec l'axe 2 du PAGES – *Innovater et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale*, qui se décline selon les deux objectifs spécifiques suivants :

4. Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes (deux mesures).
5. Stimuler la capitalisation et l'investissement (cinq mesures).

Les sept mesures prévues dans l'axe 2 ont des cibles à atteindre au 31 mars 2025.

Résultats détaillés dans l'objectif 4 – Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes.

- **Mesure 11** : La mesure finance des projets innovants de mutualisation d'activités et de ressources accessibles aux entreprises d'économie sociale. Ces activités et ces ressources pouvant être partagées sont l'approvisionnement, la production, la mise en marché, l'expertise externe, les ressources humaines, les équipements, les technologies et les infrastructures immobilières.

Cible de la mesure 11 : Soutien et réalisation de projets innovants de mutualisation.



CHAPITRE 2

L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

La cible est en bonne voie d'être atteinte au 31 mars 2025 et l'état d'avancement vers le résultat visé est évalué à 60 % au 31 mars 2023. La mesure a financé 21 projets innovants de mutualisation, par exemple :

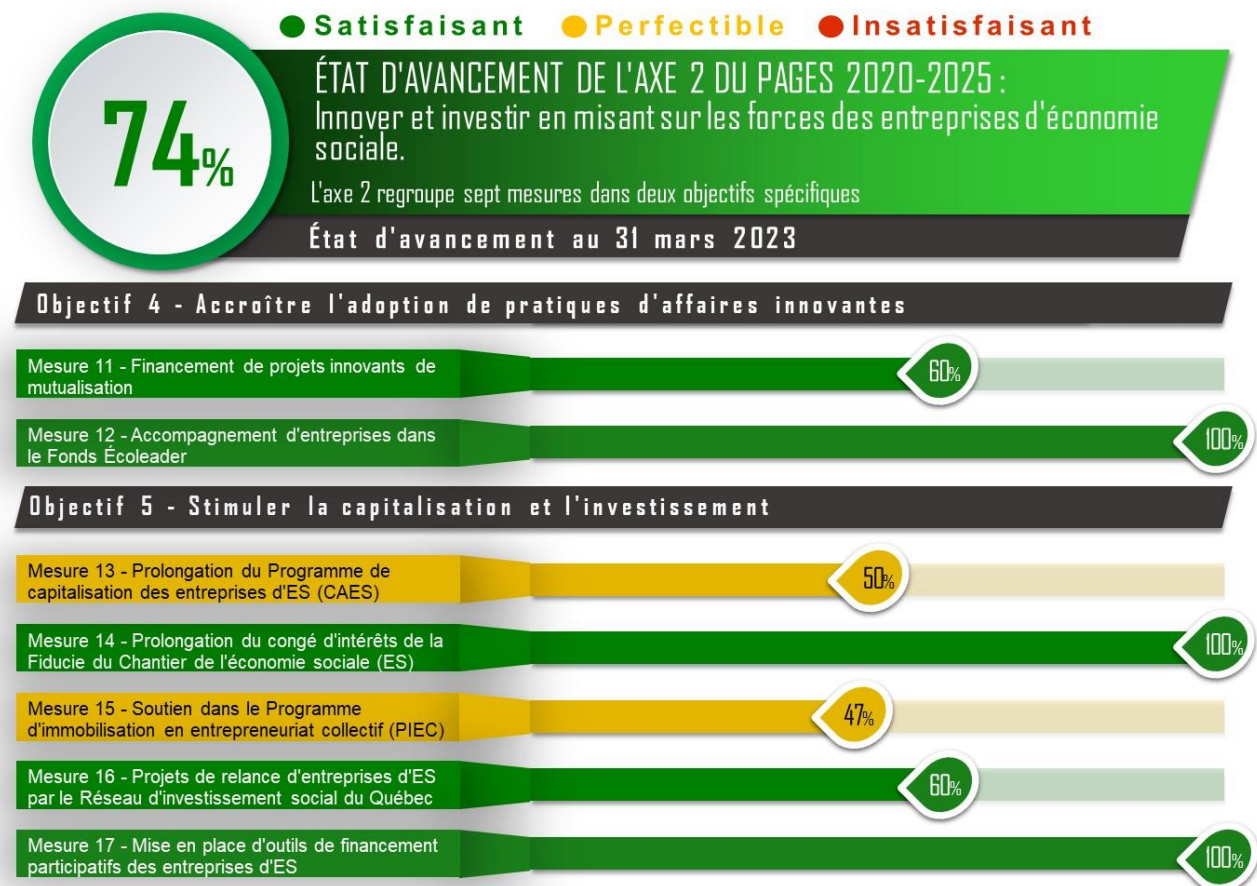
- Trois entreprises d'économie sociale dans le domaine de la culture ont mis en commun leurs équipements techniques et technologiques, notamment : chapiteaux, équipement scénique, mobilier événementiel, équipement de sonorisation, imprimantes 3D. Une ressource humaine a été embauchée pour assurer la coordination du projet. Les résultats sont une réduction des coûts et l'accès à une plus grande variété d'équipements pour les entreprises participantes au projet, ce qui contribue à améliorer leur rentabilité.
 - Des entreprises d'économie sociale d'un centre-ville en région œuvrant dans des domaines différents (épicerie, café, librairie, etc.) ont partagé une ressource humaine pour les activités de communication et la vie associative. Les résultats sont une réduction des coûts et des risques pour les entreprises.
 - Des entreprises d'économie sociale dans le domaine agroalimentaire partagent un lieu et des équipements pour transformer et commercialiser les invendus. Les résultats sont le développement de nouveaux marchés et l'augmentation des revenus des entreprises participantes.
- **Mesure 12** : La mesure consiste à mettre à contribution le **Fonds Écoleader**, en vue de financer l'embauche d'experts pour accompagner les entreprises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables.

Cible de la mesure 12 : Création de cohortes d'entreprises accompagnées dans le Fonds Écoleader.

La cible est atteinte et l'état d'avancement de la mesure est de 100 % au 31 mars 2023. La mesure a donné lieu à la création de 25 cohortes auxquelles des entreprises d'économie sociale ont participé. Au total, ce sont 174 entreprises d'économie sociale, qui ont été accompagnées, soit individuellement ou soit en cohortes, dans le cadre du Fonds Écoleader. La mesure est terminée et les partenaires en économie sociale ont été actifs pour inciter les entreprises d'économie sociale à faire ces démarches écoresponsables, notamment par le biais de cohortes d'entreprises.

Graphique 2.2

État d'avancement dans l'axe 2 du PAGES 2020-2025, du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023.



Source : Tableau de bord de suivi des résultats du PAGES 2020-2025. Compilation MEIE.



CHAPITRE 2

L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

Résultats détaillés dans l'objectif 5 – Stimuler la capitalisation et l'investissement¹.

- **Mesure 13** : La mesure consiste à prolonger le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES) du MEIE, qui a confié l'administration du programme à IQ.

Cible de la mesure 13 : Investissement total de 100 M\$ dans les projets soutenus dans le CAES.

L'état d'avancement est de 50 % au 31 mars 2023, ce qui indique un retard par rapport à la cible de 100 M\$ d'investissement dans les projets soutenus dans le CAES au 31 mars 2025. Dans le cadre du PAGES, la mesure a donné lieu au financement de 16 projets dans le CAES, qui représentent un investissement total de 50,4 M\$. Cet investissement se compose de 46,8 M\$ d'investissement de source privée et publique et de 3,6 M\$ d'aide financière accordée dans le PAGES, ce qui donne lieu à un effet de levier de 13,0.

- **Mesure 14** : La mesure consiste à prolonger le congé d'intérêts à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (Fiducie du CES) et investir le montant de recapitalisation de 10 millions de dollars octroyé en 2019.

Cible de la mesure 14 : Investissement total de 75 M\$ dans les projets soutenus.

La cible est atteinte et l'état d'avancement de la mesure est de 100 % au 31 mars 2023. La fiducie du CES a financé 49 projets qui représentent un investissement total de 176,5 M\$. Cet investissement est composé de 171,4 M\$ de source privée et publique, soit un effet de levier de 33,6 du montant de 5,1 M\$ d'aide financière dans le PAGES. La mesure continue jusqu'au 31 mars 2025 et elle donnera lieu à davantage de résultats.

- **Mesure 15** : La mesure consiste à injecter 25 M\$ dans le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) du MEIE. Le PIEC permet de soutenir des projets d'entreprises d'économie sociale pour l'acquisition, la construction et la rénovation de bâtiments à vocation commerciale ou industrielle. Le MEIE a confié l'administration du PIEC à IQ.

Cible de la mesure 15 : Investissement total de 200 M\$ dans au moins 150 projets soutenus dans le PIEC.

L'état d'avancement est de 47 % au 31 mars 2023, ce qui indique un retard par rapport aux deux cibles établies au 31 mars 2025. L'état d'avancement est évalué selon la moyenne des états d'avancement dans les deux cibles de la mesure. À cet effet, dans le cadre du PAGES, le PIEC a soutenu 52 projets qui représentent un investissement total de 120,4 M\$, soit un état d'avancement de 60 % dans la cible de 200 M\$ d'investissement total et de 35 % dans la cible de 150 projets soutenus. L'effet de levier de l'aide financière PAGES est de 8,7, soit 108,0 M\$ d'investissement de source privée et publique pour 12,4 M\$ d'aide financière PAGES.

- **Mesure 16** : La mesure consiste à soutenir le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), afin qu'il offre du financement au démarrage ou la capitalisation d'entreprises d'économie sociale, ainsi qu'une nouvelle forme de prêt à la transition des entreprises après la pandémie de la COVID-19.

Cible de la mesure 16 : Démarrage de projets d'émergence et de transition.

La cible est en bonne voie d'être atteinte au 31 mars 2025 et l'état d'avancement vers le résultat visé est évalué à 60 % au 31 mars 2023. Le RISQ a soutenu 107 projets d'entreprises d'économie sociale dans le cadre de la mesure, qui représentent un investissement total de 74,2 M\$. Ce montant d'investissement est composé de 68,7 M\$ de source privée et publique et de 5,5 M\$ d'aide financière PAGES, soit un effet de levier de 12,5.

- **Mesure 17** : La mesure consiste à mettre en place des initiatives pour approfondir et expérimenter des outils de financement participatif en capital pour les entreprises d'économie sociale.

Cible de la mesure 17 : Diversification des sources de financement des entreprises d'économie sociale.

La cible est atteinte et l'état d'avancement de la mesure est de 100 % au 31 mars 2023. La mesure a permis de réaliser et de documenter 25 études et outils de financement participatif et de capitalisation innovants, par exemple l'émission d'obligations communautaires pour les OBNL ou l'utilisation de parts privilégiée pour les coopératives. Les travaux de recherche et l'obtention d'avis juridiques et fiscaux obtenus dans le cadre de cette mesure ont permis d'identifier les possibilités et les limites du financement participatif en capital pour les entreprises d'économie sociale.

Cette action de recherche et de documentation a permis la mise sur pied de l'AMPLI, espace web dédié à la finance participative pour les entreprises d'économie sociale et au lancement du [Fonds l'AMPLI du RISQ](#) qui constitue un fonds d'appariement pour les entreprises d'économie sociale émettant des obligations communautaires ou des parts privilégiées. La mesure est terminée au 31 mars 2023.

¹ L'évaluation de l'atteinte des cibles des mesures 13, 14, 15 et 16 a considéré l'ensemble des projets de chacune des interventions, puisque leurs cibles respectives ont été établies sans tenir compte des projets conjoints. Les projets peuvent être des projets individuels de l'intervention et des projets communs avec les trois autres interventions.



AVIS

A

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 2

Les résultats sont jugés satisfaisants. À cet égard, il est constaté les faits suivants :

- L'état d'avancement au 31 mars 2023 est d'au moins 54 % dans cinq des sept mesures dans l'axe 2 du PAGES, alors que le résultat visé est de quatre mesures sur sept. **À cet effet, il serait approprié d'accélérer le déploiement du CAES et du PIEC.**
- L'état d'avancement du déploiement de l'axe 2 est de 74 % après 28 mois de mise en œuvre, alors que le résultat visé est de constater un avancement d'au moins 54 %.

2.3 CRITÈRE 3

ÉTAT D'AVANCEMENT VERS LES RÉSULTATS VISÉS DANS L'AXE 3

LA CIBLE

3. Avancement d'au moins 54 % dans l'axe 3 et dans 4 des 8 mesures prévues suivantes :
 - Trois mesures visant à sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif.
 - Cinq mesures visant à faciliter l'acquisition et le transfert de connaissance sur les entreprises d'économie sociale.

Constats relatifs à la cible 4

Le graphique 2.3 dresse l'état d'avancement des sept mesures prévues dans l'axe 3 du PAGES, après 28 mois de mise en œuvre du PAGES 2020-2025. Les constats sont les suivants :

- L'état d'avancement dans l'axe 3 est de 64 % au 31 mars 2023, calculé selon la moyenne arithmétique des états d'avancement dans les sept mesures mises en œuvre.
- L'état d'avancement de cinq mesures sur les huit prévues dans l'axe 3 est d'au moins 54 %.

La cible 3 est en lien avec l'axe 3 du PAGES – *Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif*, qui se décline selon les deux objectifs spécifiques suivants :

6. Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif (trois mesures).
7. Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissance sur les entreprises d'ES (cinq mesures).

Les huit mesures prévues dans l'axe 3 ont des cibles à atteindre au 31 mars 2025.

Résultats détaillés dans l'objectif 6 – Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif.

- **Mesure 18** : La mesure consiste à financer le Chantier de l'économie sociale (CES), en vue de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de l'économie plurielle du Québec.

Cible de la mesure 18 : Appui financier au Chantier de l'économie sociale.

La cible est en bonne voie d'être atteinte au 31 mars 2025 et l'état d'avancement vers le résultat visé est évalué à 70 % au 31 mars 2023. Le CES a réalisé 39 activités d'accompagnement d'entreprises d'économie sociale, qui se répartissent ainsi : 31 activités de réseautage de mobilisation et de promotion, sept webinaires et un événement majeur comprenant dix ateliers sur place et trois en ligne pour près de 875 participants. La mesure se poursuit jusqu'au 31 mars 2025 et elle donnera lieu à davantage de résultats.

- **Mesure 19** : La mesure consiste à renouveler les deux protocoles d'entente relatifs au fonctionnement des **Fonds étudiants I et II** intervenus entre le gouvernement du Québec, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Ces fonds permettent aux étudiants du secondaire, du collégial et de l'université d'acquérir des compétences entrepreneuriales en occupant un emploi d'été dans une entreprise d'économie sociale (Fonds I) ou une coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (Fonds II). Les Fonds étudiants financent ces activités à partir des rendements de la capitalisation de 20 M\$ pour chaque fonds déjà fourni par les partenaires.

Cible de la mesure 19 : 1 200 étudiants occupant un emploi d'été dans une entreprise d'économie sociale.

L'état d'avancement est de 28 % au 31 mars 2023, ce qui indique un retard par rapport à la cible de 1 200 étudiants employés dans un emploi d'été au 31 mars 2025. L'atteinte des résultats a été contrainte pour les deux raisons suivantes : les Fonds n'ont pas soutenu d'activités à l'été 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et depuis, la mesure a moins de succès auprès des jeunes qui préfèrent travailler dans le secteur privé étant donné la pénurie de main-d'œuvre et la forte concurrence pour l'embauche de jeunes.



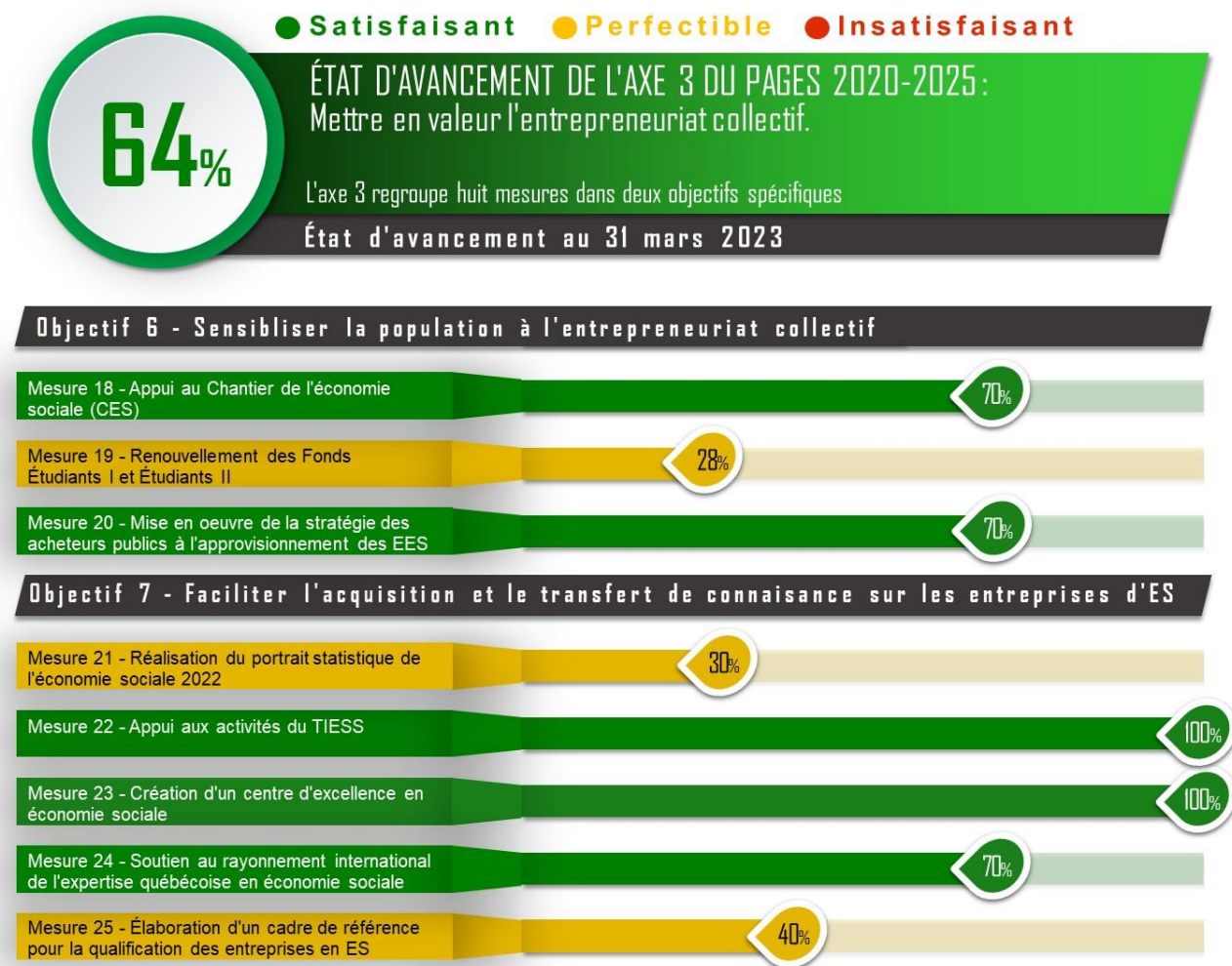
CHAPITRE 2

L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

Concernant le dénombrement des étudiants employés, pour le Fonds I, les emplois comptabilisés sont les emplois financés dans des coopératives, des entreprises d'économie sociale et dans des projets du volet entrepreneurial. Les emplois dans des petites entreprises privées et des organisations syndicales sont exclus. Pour le Fonds II, les emplois comptabilisés sont ceux des coordonnateurs, que ce soit le poste principal ou le 2^e poste, le cas échéant. Les jeunes entrepreneurs dans les Coopératives d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) ne sont pas comptabilisés, car ce sont des emplois indirects.

Graphique 2.3

État d'avancement dans l'axe 3 du PAGES 2020-2025, du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023.



Source : Tableau de bord de suivi des résultats du PAGES 2020-2025. Compilation MEIE.

- **Mesure 20** : La mesure consiste à soutenir le déploiement de la Stratégie de sensibilisation des acheteurs publics gouvernementaux et municipaux à l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale. Elle comprend la réalisation d'outils de formations et de sensibilisation aux acheteurs publics gouvernementaux et municipaux, le soutien financier aux projets visant l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale (ES) à l'aide du [volet 4 du Programme de soutien à l'économie sociale \(PSES\)](#) du MEIE, et l'établissement d'indicateurs d'achats auprès des entreprises d'ES.

Cible de la mesure 20 : Stratégie mise en œuvre et tenue d'activités de promotion et de maillage d'entreprises d'économie sociale.

La cible est en bonne voie d'être atteinte au 31 mars 2025 et l'état d'avancement vers le résultat visé est évalué à 70 % au 31 mars 2023. La mesure a contribué à la réalisation de 234 activités et projets d'accompagnement d'entreprises. À travers les projets financés au volet 4 du PSES, au moins 353 acheteurs publics, privés ou municipaux ont été sensibilisés, et au moins 56 acheteurs se sont engagés formellement en signant la déclaration d'engagement à acheter plus auprès des entreprises d'économie sociale.



CHAPITRE 2

L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

Dans le cadre de cette mesure, le MEIE a produit des outils de sensibilisation et a offert des formations aux acheteurs publics, par exemple :

- Un atelier thématique le 1^{er} mars 2023 concernant l'approvisionnement et économie sociale organisé par le SCT aux acheteurs publics gouvernementaux : 16 acheteurs gouvernementaux formés.
- Deux formations ont été organisées par la Direction du développement économique local et régional et des marchés publics, l'une a été offerte aux organismes de soutien à l'économie sociale le 10 mars 2023, et l'autre aux entreprises d'économie sociale le 13 avril 2023, pour mieux comprendre comment faire affaire avec l'état : 40 entreprises d'économie sociale ont été formées,
- Un outil de sensibilisation aux acheteurs municipaux a été réalisé, et sa diffusion est prévue d'ici à décembre 2023 à l'aide d'un site Internet.

Résultats détaillés dans l'objectif 7 – Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissance sur les entreprises d'économie sociale (ES).

- **Mesure 21** : La mesure consiste en la réalisation d'un deuxième portrait statistique sur l'économie sociale menée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Ce portrait statistique permettra d'obtenir des indicateurs statistiques officiels et mesurer l'évolution des entreprises d'économie sociale au Québec depuis 2016. À l'exception du portrait statistique de l'économie sociale produit dans le cadre du PAGES 2015-2020, aucune donnée officielle ne brosse le portrait des entreprises d'économie sociale au Québec.

Cible de la mesure 21 : Portrait statistique de l'économie sociale 2021.

L'état d'avancement du portrait statistique est de 30 % au 31 mars 2023, ce qui indique un retard dans les travaux prévus. Les travaux ont débuté. À cet effet, un comité de travail des partenaires a été mis en place pour connaître les besoins de données du terrain, apporter les ajustements nécessaires liés aux apprentissages du premier portrait statistique. Ce comité s'est rencontré à deux reprises, notamment pour apporter des améliorations au questionnaire qui sera utilisé lors du deuxième portrait statistique, et adapter les paramètres méthodologiques, tels que la population visée, la base de sondage. Le portrait portera sur les données de l'année 2022 au lieu de l'année 2021, et il devrait être terminé au 31 mars 2025.

- **Mesure 22** : La mesure consiste en du financement de fonctionnement de **Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)**, en vue d'appuyer ses activités de liaison et de transfert de connaissances.

Cible de la mesure 22 : Réalisation par le TIESS, d'activités de liaison et de transfert de connaissances sur l'économie sociale.

La cible est atteinte et l'état d'avancement de la mesure est de 100 % au 31 mars 2023. Le TIESS a réalisé 111 activités de liaisons et de transfert de connaissances sur l'économie sociale. La mesure est terminée en ce qui concerne les montants alloués au TIESS dans le cadre du PAGES. Les activités du TIESS ont donné lieu notamment aux résultats suivants :

- En 2018, le TIESS lançait une plateforme collaborative nommée Passerelles. En 2023, elle rassemble plus de 200 communautés et 6 000 personnes œuvrant pour la transformation sociale. Afin de lui permettre de poursuivre sa mise à l'échelle dans une approche réellement intersectorielle, la plateforme a été transférée à l'**OBNL Projet collectif** en janvier 2022.
- Un second projet est la fiducie d'utilité sociale (FUS) – transfert et valorisation d'un nouvel outil juridique. La FUS propose de nouvelles façons d'envisager la propriété en lui accordant un sens nouveau, une vocation d'intérêt de bien commun et une gestion collective des ressources et de notre patrimoine.
- Un troisième projet est « Économie sociale et économie circulaire ». L'économie circulaire se présente comme une alternative plus écologique à l'économie linéaire (extraire – produire – distribuer – consommer – jeter). Par les différentes stratégies qu'elle propose, comme l'écoconception, la réparation, l'économie collaborative et le recyclage, l'économie circulaire tend vers un modèle de production, d'échanges et de consommation innovant, respectueux des écosystèmes et qui évite le gaspillage des ressources.

- **Mesure 23** : La mesure consiste à soutenir la création par le SRQEA, d'un centre d'excellence en économie sociale destiné à soutenir les initiatives issues des communautés d'expression anglaise.

Cible de la mesure 23 : Réalisation par un nouveau centre d'excellence en économie sociale, d'activités de transfert d'expertise vers les communautés d'expression anglaise.

La cible est atteinte et l'état d'avancement de la mesure est de 100 % au 31 mars 2023. La mesure a soutenu l'initiative de création d'une équipe spécialisée au sein de l'**organisme RDN**, afin d'assurer les activités de promotion, de sensibilisation, de développement des connaissances et de mobilisation des acteurs de la



CHAPITRE 2

L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

communauté d'expression anglaise pour mieux comprendre les opportunités offertes par l'économie sociale. Au 31 mars 2023, les réalisations sont notamment les suivantes :

- Un événement de lancement de l'initiative avec la participation de plus de 35 acteurs de l'économie sociale du Québec et des rencontres avec 11 pôles d'économie sociale.
- L'organisation de trois présentations offertes en partenariat avec [Educaloi](#), et la mise en ligne d'un site web dédié à l'économie sociale (<https://see-net.ca/>).
- La promotion de l'économie sociale auprès des 18 organismes communautaires régionaux d'expression anglaise recevant du soutien à la mission du SRQEA.
- La traduction des outils en économie sociale avec la CDRQ, le développement d'une base de données sur l'écosystème québécois d'économie sociale, et huit études de cas préparées et rendues accessibles.

La mesure se poursuit jusqu'au 31 mars 2025 et elle donnera lieu à davantage de résultats.

- **Mesure 24** : La mesure consiste à soutenir le rayonnement international de l'expertise québécoise en économie sociale, avec l'aide du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF).

Cible de la mesure 24 : Rayonnement international de l'expertise québécoise en économie sociale.

La cible est en bonne voie d'être atteinte au 31 mars 2025 et l'état d'avancement vers le résultat visé est évalué à 70 % au 31 mars 2023. La mesure comprend les deux volets suivants :

- Un appel à propositions de projets de mobilité d'experts en économie sociale. Cet appel à projets a été créé afin de promouvoir l'expertise en économie sociale et de favoriser le déplacement d'experts québécois dans les pays qui sollicitent le gouvernement du Québec ou une entreprise d'économie sociale, par exemple : le financement de la participation du (CQCM) à titre de conférencier au 33^e Congrès de l'Alliance Coopérative internationale qui a eu lieu du 1^{er} au 3 décembre 2021 à Séoul, République de Corée. Dans le cadre de sa présentation, le CQCM a présenté divers programmes de partenariats avec le gouvernement du Québec ainsi que la coconstruction de politiques publiques avec le gouvernement.
- Le soutien de projets d'économie sociale et de développement économique inclusif dans le cadre des actions de solidarité internationale du MRIF - Nouveau Québec Sans Frontières. C'est un programme de solidarité internationale qui s'adresse aux organismes québécois de coopération internationale, par exemple : dans le cadre du projet SynerGIE, SOCODEVI travaille à l'amélioration de la viabilité économique des coopératives et de leurs pratiques de gestion, de gouvernance et d'inclusion des membres, en particulier des femmes, dans les régions rurales de la Casamance, au Sénégal.

Dans le cadre de ces deux initiatives, la mesure a contribué au soutien à huit projets dans lesquels ont participé 22 experts québécois et partenaires étrangers. La mesure a aussi contribué à financer trois projets d'entreprises d'économie sociale.

- **Mesure 25** : La mesure consiste à élaborer un cadre de référence gouvernemental pour la qualification des entreprises aux mesures et aux programmes de soutien accessibles aux entreprises d'économie sociale.

Cible de la mesure 25 : Cadre de référence gouvernemental élaboré.

L'état d'avancement est de 40 % au 31 mars 2023, ce qui indique un retard par rapport à la cible établie au 31 mars 2025. Une présentation sur les travaux d'élaboration d'un cadre de référence a été réalisée au comité interministériel en économie sociale. Des rencontres ont été réalisées avec différents ministères pour comprendre leurs besoins et les limites pour la création d'un cadre de référence en économie sociale. Concernant les travaux internes au MEIE, un comité de travail conjoint a été constitué sur l'élaboration du cadre de référence et le portrait statistique en économie sociale, et il s'est rencontré à plusieurs reprises, notamment pour discuter des modes d'évaluation de chacun des principes. La mesure se poursuit et elle offrira davantage de résultats d'ici au 31 mars 2025.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 3

Les résultats sont jugés satisfaisants. À cet effet, il est constaté les faits suivants :

- L'état d'avancement au 31 mars 2023 est d'au moins 54 % dans cinq des huit mesures dans l'axe 3 du PAGES, alors que le résultat visé est de quatre mesures sur huit.
- L'état d'avancement du déploiement de l'axe 3 est de 62 % après 28 mois de mise en œuvre, alors que le résultat visé est de constater un avancement d'au moins 54 %.



CHAPITRE 2

L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

2.4 CRITÈRE 4

ÉTAT D'AVANCEMENT VERS LES EFFETS VISÉS AU 31 MARS 2025

LA CIBLE

4. Avancement d'au moins 54 % dans l'un des deux effets visés suivants :
 - 3 500 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises.
 - 520 M\$ d'investissement au total dans les mesures mises en place.

Constats relatifs à la cible 4

Le graphique 2.4 présente les états d'avancement vers les deux effets visés au 31 mars 2025. Les résultats détaillés par mesure sont disponibles à l'annexe 4. Les principaux constats sont les suivants :

- Au 31 mars 2023, le PAGES a contribué à la réalisation de 2 298 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises. Par conséquent, l'état d'avancement vers la cible est de 66 %.
- Au 31 mars 2023, le PAGES a contribué à générer 373,9 M\$ d'investissement dans les activités et les projets financés dans ses 25 mesures. Par conséquent, l'état d'avancement vers la cible est de 72 %. Le montant de 373,9 M\$ d'investissement total est constitué de 68,7 M\$ d'aide financière accordée, de 176,1 M\$ d'apports de source privée et de 129,1 M\$ d'apports de source publique dans les mesures².
- En considérant un montant de 68,7 M\$ d'aide financière accordée et 305,2 M\$ d'apports de source publique et privée pour constituer l'investissement total de 373,9 M\$, l'effet de levier de l'aide financière accordée dans le PAGES est de 4,4 au 31 mars 2023.
- En information complémentaire, l'effet de levier de l'aide financière dans le PAGES sur l'investissement de source privée est de 2,6, calculé selon le rapport entre 176,1 M\$ d'apports privés et 68,7 M\$ d'aide.

Graphique 2.4

État d'avancement vers les effets visés du PAGES 2020-2025, du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023.

Cible de 3 500 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises au 31 mars 2025

Cible de 520 M\$ d'investissement total en économie sociale généré par le PAGES 2020-2025 au 31 mars 2025



Source : Tableau de bord de suivi des résultats du PAGES 2020-2025. Compilation MEIE.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 4

Les résultats sont jugés satisfaisants. À cet effet, il est constaté les faits suivants :

- L'état d'avancement vers la cible de 3 500 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises au 31 mars 2025 est accompli à hauteur de 66 %, après 28 mois de mise en œuvre du PAGES.
- L'état d'avancement vers la cible de 520 M\$ d'investissement total au 31 mars 2025 est accompli à hauteur de 72 %, après 28 mois de mise en œuvre du PAGES.

² L'investissement total de 373,9 M\$ est la valeur réelle, corrigée du double comptage entre les mesures CAES-RISQ-Fiducie-PIEC. Ce montant tient compte des projets individuels CAES, Fiducie^{CES}-PIEC-RISQ et de leurs projets communs.



CHAPITRE 3

LA CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

CRITÈRE 5 - CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE DE LA MISE EN ŒUVRE

LES CIBLES

5. Conformité du déploiement des mesures par rapport au plan annoncé en novembre 2020.
6. Gouvernance conforme aux mécanismes prévus en novembre 2020.

Constats relatifs à la cible 5

L'évaluation de l'atteinte de la cible consiste à analyser les points suivants : la proportion des mesures prévues réellement mises en place au 31 mars 2023 et l'écart entre les montants d'aide financière accordée et le cadre financier du PAGES. Les cibles après 28 mois de mises en œuvre sont les suivantes :

- Déploiement d'au moins 14 mesures sur les 25 prévues, soit 56 % des mesures mises en place,
- Montant total d'aide financière accordée inférieur au montant du cadre financier du PAGES.

D'après le tableau de bord de suivi des résultats du PAGES, les constats sont les suivants :

- La totalité des 25 mesures, soit 100 %, est mise en place au 31 mars 2023.
- Le montant total d'aide financière accordée est de 68,7 M\$, tandis que le cadre financier prévoit un montant total de 136,9 M\$. Après 28 mois de mise en œuvre, l'aide financière accordée dans le PAGES représente une proportion de 50 % de son cadre financier.
- Dans 100 % des 25 mesures, le montant d'aide accordée ne dépasse pas le budget prévu.
- Le délai moyen de mise en œuvre d'une mesure est de 5,8 mois, à partir du 30 novembre 2020, soit la date de dévoilement du PAGES. Les délais maximum et minimum observés vont de 14 mois dans la mesure 19 qui concerne le renouvellement des Fonds étudiants I et II, à 0 mois dans sept mesures, soit un déploiement immédiat.

Les résultats détaillés par mesure sont disponibles aux tableaux A.6 et A.7 en annexe 5.

Par ailleurs, parmi les dix unités administratives parties prenantes à la mise en place et au suivi d'une ou de plusieurs mesures consultées dans la présente évaluation, neuf d'entre elles confirment que la mise en œuvre du PAGES est conforme à ce qui était prévu à son lancement en novembre 2020.

Constats relatifs à la cible 6

La consultation des parties prenantes à la mise en place du PAGES, de la documentation disponible ainsi que du tableau de bord de suivi de gestion et des résultats permet les constats suivants :

Concernant le partage des rôles et des responsabilités

- À l'unanimité (10 / 10) les parties prenantes répondantes considèrent que les rôles et les responsabilités entre les différents intervenants étaient bien partagés et adéquats.
- La forte majorité (8 / 10) des parties prenantes répondantes confirment que la mise en œuvre du PAGES a contribué à la synergie de l'écosystème de l'économie sociale avec les acteurs locaux et régionaux de tous les secteurs, ce qui tend à favoriser l'atteinte des résultats visés des interventions.
- La majorité (7 / 10) des parties prenantes répondantes sont d'avis que les mesures en cours de mise en œuvre peuvent être ajustées en fonction des besoins et des résultats obtenus.
- La forte majorité (8 / 10) des parties prenantes répondantes sont d'avis que les mesures du PAGES entraînent des changements et qu'elles sont complémentaires aux autres interventions du gouvernement du Québec qui bénéficient aux entreprises d'économie sociale.

Concernant le rôle de leader exercé par le Ministère

- Le rôle de leader est assumé par le MEIE et son secteur DERE, par l'intermédiaire de la DEC, qui coordonne les actions entre les porteurs des mesures et centralise le suivi des opérations. Il est constaté la mise en place par la DEC d'un mécanisme efficace de suivi des résultats des mesures, qui permet de disposer rapidement d'une information fiable à propos des états d'avancement des mesures.
- La responsabilité de la conception et de la mise en place du PAGES relève du MEIE, et cette réalité peut être constatée dans le document officiel et [sur le site Internet du Ministère](#).



CHAPITRE 3

LA CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGES 2020-2025

- Les mécanismes de gouvernance prévus lors du déploiement du PAGES le 30 novembre 2020 ont bien été mis en place, soit : la DEC à titre de coordinateur dans la mise en œuvre du plan d'action, la Table des partenaires en économie sociale et le Comité interministériel en économie sociale. Ces deux instances (la Table et le Comité) se sont réunies à au moins une reprise depuis novembre 2020.

Du point de vue des parties prenantes consultées, les avis sont les suivants :

- La majorité (7 / 10) confirme la présence d'une structure de gouvernance et un partage des rôles et des responsabilités bien défini.
- À l'unanimité (10 / 10), les répondants confirment une bonne communication entre les parties prenantes à la mise en œuvre du PAGES, ainsi qu'avec la DEC au MEIE.
- La majorité (7 / 10) considère que les ressources humaines et financières sont adéquates. Trois parties prenantes sont d'avis contraire, en soulignant le manque de ressources humaines.
- La forte majorité (8 / 10) estime l'ensemble des parties prenantes partagent une vision commune dans le déploiement des mesures et la mise en œuvre du plan d'action.

Concernant la communication entre les parties prenantes à la mise en œuvre du PAGES 2020-2025

Les parties prenantes consultées ont exprimé l'avis suivant :

- La très grande majorité (9 / 10) a qualifié les communications entre les parties prenantes somme étant excellente à bonne, en soulignant le rôle actif du MEIE dans l'instauration d'occasions d'échanges et de partages (par exemple à la Table des partenaires en ES) et l'entretien de la collaboration.
- En guise d'exemples de communications, les parties prenantes indiquent les éléments suivants :
 - Échanges et partages à la Table des partenaires en économie sociale, au comité technique de la Table et au comité interministériel.
 - Échanges réguliers entre les responsables des mesures à la DEC et avec les partenaires externes qui gèrent les mesures.
 - Échanges réguliers avec les deux interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en économie sociale (Chantier de l'économie sociale et CQCM).
 - Échanges bilatéraux avec le MRIF, le SQREA et le secteur Innovation du MEIE responsables des quatre autres mesures du PAGES.

Par ailleurs, la documentation administrative disponible comprend un rapport de la Direction de l'audit interne du MEIE réalisé en 2022, et concernant la coordination, le suivi et la reddition de comptes du PAGES. Ce rapport conclut que le MEIE assure adéquatement ses responsabilités en matière de coordination du PAGES, qu'il a mis en place des outils pertinents pour le suivi et qu'il effectue une reddition de comptes adéquate. Cependant, le MEIE fait une gestion des risques informelle qui devrait être formalisée.

AVIS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5



Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

- Ⓐ **La cible 5 est atteinte.** Après 28 mois de mise en œuvre, du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023, les 25 mesures du PAGES sont mises en place. Le montant d'aide accordée ne dépasse pas le montant alloué dans le cadre financier, ce qui indique la conformité des dépenses par rapport au budget prévu.

De plus la reddition de compte est efficace. À cet effet, le tableau de bord de suivi de gestion et des résultats a été transmis de façon diligente par la DEC, il est très complet et l'information est fiable, par exemple les résultats de la mesure 15 (PIEC) peuvent être recoupés avec le rapport d'évaluation du PIEC prévu en décembre 2023.

- Ⓐ **La cible 6 est atteinte.** Il est constaté la mise en place de mécanismes de gouvernance, un rôle de coordination assumé par le MEIE et le partage des rôles et des responsabilités entre les parties prenantes à la mise en œuvre du plan d'action. Ces constats sont corroborés par les avis de la majorité des parties prenantes consultées, ainsi qu'un rapport d'audit réalisé par le MEIE en 2022. Les instances de gouvernance prévues sont fonctionnelles, en l'occurrence la Table des partenaires en ES et le Comité interministériel en ES.



CHAPITRE 4

LA PERTINENCE DU PAGES 2020-2025

CRITÈRE 6

PERTINENCE DU PLAN D'ACTION APRÈS 28 MOIS DE MISE EN ŒUVRE

LES CIBLES

7. Besoins persistants et adéquation du PAGES à ces besoins.
8. Absence de chevauchement avec d'autres interventions du gouvernement du Québec.
9. Cohérence du PAGES avec la mission du MEIE et les orientations du gouvernement du Québec.

Constats relatifs à la cible 7

L'analyse de la documentation disponible sur Internet et au ministère, ainsi que la consultation des unités administratives parties prenantes à la mise en œuvre du PAGES permet les constats suivants :

Concernant les besoins persistants :

- En 2013, le gouvernement reconnaissait officiellement l'importance de l'économie sociale dans le développement socio-économique du Québec en adoptant la Loi sur l'économie sociale. Le domaine de l'économie sociale rassemble la totalité des entreprises collectives (les coopératives, les organismes à but non lucratif ou les mutuelles) qui ont des activités marchandes dont la finalité est économique et sociale. Ces entreprises sont associées aux deux types de rentabilité suivants : la rentabilité économique (viabilité financière, rendement) et la rentabilité sociale (emplois, services, environnement).
- Dans la trajectoire de l'application de la Loi sur l'économie sociale, le PAGES est le second plan d'action mise en œuvre par le gouvernement, puisque la Loi prévoit son renouvellement aux 5 ans.
- D'après le plus récent portrait statistique réalisé en 2016 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), l'économie sociale au Québec représentait 220 000 employés dans 11 200 entreprises³ (ISQ – 2016). D'après les données les plus récentes de Statistique Canada, l'économie du Québec compte 254 980 entreprises⁴ et 4 403 100 employés⁵. Par conséquent, l'économie sociale représente 5 % des employés au Québec et 4 % des entreprises dans l'économie du Québec.
- À la quasi-unanimité, les parties prenantes à la mise en œuvre du PAGES consultées partagent l'avis que le plan d'action répond aux besoins suivants :
 - La mobilisation des entreprises sociales pour répondre aux besoins de la population (10 /10).
 - L'innovation des entreprises sociales dans leurs pratiques d'affaires innovantes et les investissements (9 / 10).
 - La mise en valeur de l'entrepreneuriat collectif en vue de créer de la richesse au Québec (10 /10).
- Le 12 juin 2023, le gouvernement du Canada a dévoilé le lancement au Québec du **Fonds de finance sociale**, doté de 755 M\$ à destination des organisations à vocation sociale telles les entreprises sociales, les OBNL, les organismes de bienfaisance et les coopératives.

Concernant l'adéquation du PAGES 2020-2025 aux besoins :

- La consultation des organisations et des ministères parties prenantes à la mise en œuvre du PAGES indique les avis suivants :
 - La plupart d'entre elles (8 /10) considèrent que le plan d'action a constitué une réponse adéquate aux besoins en économie sociale, et qu'il continue d'être une réponse adéquate à ces besoins de mobilisation, d'innovation et de mise en valeur de l'entrepreneuriat collectif.
 - La quasi-unanimité (9 /10) constate que la dynamique créée par la mise en œuvre du PAGES a contribué à consolider l'écosystème d'économie sociale au Québec, notamment en favorisant la collaboration entre les acteurs, la consolidation des acteurs ou l'émergence de nouveaux acteurs.
 - La plupart d'entre elles (8 /10) estiment que la ou les mesures du PAGES dont ils sont responsables sont en passe d'atteindre leurs objectifs d'ici à mars 2025.

Sources : Documentation disponible et Internet. Compilation MEIE.

³ [Portrait statistique de l'économie sociale](#), ISQ, 2016.

⁴ [Registre des entreprises](#) - Compilation spéciale mois de décembre de chaque année, Statistique Canada.

⁵ [Tableau 14-10-0027-01](#) – Enquête sur la population active, Statistique Canada (2022).



CHAPITRE 4

LA PERTINENCE DU PAGES 2020-2025

Constats relatifs à la cible 8

D'après une revue de la documentation disponible, les constats sont les suivants :

- Le PAGES 2020-2025 ne chevauche pas d'autres interventions du gouvernement du Québec, puisqu'il est le seul plan d'action dont la raison d'être est de participer au développement de l'économie sociale. De plus, sa mise en œuvre est prévue dans la Loi sur l'économie sociale et en considérant que le gouvernement du Canada a dévoilé en juin 2023 un [nouveau Fonds de finance sociale](#), le PAGES demeure une intervention complémentaire à d'autres interventions publiques en économie sociale.
- Concernant les 25 mesures du PAGES, il est constaté que toutes les mesures, soit 100 % d'entre elles, agissent en complémentarité pour répondre à des besoins dans l'écosystème de l'économie sociale au Québec. À cet effet, les complémentarités sont les suivantes :
 - Six mesures (2, 4, 9, 11, 23, 24) comblent des besoins qui n'étaient pas couverts avant la mise en place du PAGE, par exemple : la mesure 2 permet le financement de projets de collaboration entre les pôles d'économie sociale et la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ), la mesure 11 finance des projets innovants de mutualisation, les mesures 4 et 23 du SRQEA, ou encore la mesure 24 soutenant le rayonnement international de l'expertise québécoise en économie sociale.
 - Huit mesures (1, 5, 6, 10, 12, 19, 20, 22) permettent de poursuivre les actions d'interventions existantes, par exemple le soutien aux pôles d'économie sociale (mesure 1), le soutien au fonctionnement du TIESS (mesure 22), ou le renouvellement du Programme de soutien à la reprise collective administré par le CTEQ (mesure 6).
 - Quatre mesures (3, 14, 16, 18) continuent d'appuyer les actions de partenaires majeurs du MEIE en économie sociale, soit : le renouvellement de l'entente de partenariat avec le CQCM pour le développement de coopératives (mesure 3), le soutien à la Fiducie du Chantier de l'ES (mesure 14), l'appui au RISQ (mesure 16), et l'appui au Chantier de l'économie sociale (mesure 18)⁶.
 - Quatre mesures (8, 17, 21, 25) préparent à d'éventuelles nouvelles interventions en réalisant des études de faisabilité (mesure 8), en mettant en place des initiatives (mesure 17) ou en réalisant un portrait statistique de l'économie sociale au Québec (mesure 21).
 - Trois mesures permettent la révision, le renouvellement ou la mise en place de programmes du MEIE, en l'occurrence le PARC (mesure 7), le CAES (mesure 13), et le PIEC (mesure 15).

Les risques de chevauchement entre les programmes normés du MEIE associés à des mesures du PAGES ont fait l'objet d'une analyse, soit le PSES (mesures 2, 9, 11, 20), le CAES (mesure 13), le PIEC (mesure 15), le Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation (PSO) (mesure 22), et le Programme d'aide à l'entrepreneuriat (mesure 5)⁷. Le tableau 4.1 apporte les réponses à la question suivante : *Les programmes du MEIE utilisés dans le PAGES se chevauchent-ils?* La méthode d'analyse est détaillée à la section 3.C de l'annexe 3. Le constat est le suivant :

- Les programmes normés du MEIE associés au PAGES ne sont pas en chevauchement, puisqu'un seul élément parmi les six analysés se recoupe entre les programmes, soit la clientèle admissible.

Tableau 4.1

Les programmes du MEIE utilisés dans le PAGES 2020-2025 se chevauchent-ils?

Légende des constats : x = absence de chevauchement; ✓ = présence de chevauchement.

Éléments analysés	PSES	CAES	PIEC	PSO	PAEN
Raison d'être	x	x	x	x	x
Objectifs	x	x	x	x	x
Clientèle admissible	x	✓ avec PIEC-PAEN	✓ avec CAES-PAEN	x	✓ avec CAES-PIEC
Projets admissibles	x	x	x	x	x
Modalités d'aide financière	x	x	x	x	x
Résultats visés	x	x	x	x	x

Source : Documentation disponible – Cadres normatifs des programmes.

⁶ Les partenaires majeurs sont indiqués par le gouvernement du Québec, [sur sa page Internet dédiée à l'économie sociale](#).

⁷ Les cadres normatifs des programmes sont disponibles [à partir du site Internet du MEIE](#).



CHAPITRE 4

LA PERTINENCE DU PAGES 2020-2025

Le rapport d'évaluation du précédent PAGES 2015-2020 réalisé en octobre 2019 constatait que trois mesures concernant les fonds d'investissement en économie sociale étaient en chevauchement, soit les mesures associées au CAES, au RISQ et à la Fiducie du CES. Dans le PAGES 2020-2025 ces trois mesures sont les mesures 13 (CAES), 14 (Fiducie CES), 16 (RISQ). En vue d'assurer un suivi du constat de 2019, l'analyse a été de nouveau réalisée, en l'élargissant à la nouvelle mesure PIEC (mesure 15). Le tableau 4.2 présente les résultats. La méthode d'évaluation est la même que celle utilisée dans le tableau 4.1 et décrite à l'annexe 3.

Les constats sont les suivants :

- Les quatre mesures sont en en superposition partielle, puisque dans chacune d'elles, plus de deux éléments sur les six analysés présentent des similitudes. Par conséquent, il y a chevauchement.

Tableau 4.2

Les mesures du PAGES concernant les fonds d'investissement en ÉS se chevauchent-elles?

Légende des constats : x = absence de chevauchement; ✓ = présence de chevauchement.

Éléments analysés	CAES	PIEC	Fiducie du CES	RISQ
Raison d'être	✓ avec Fiducie	x	✓ avec CAES, RISQ	✓ avec Fiducie
Objectifs	x	x	x	x
Clientèle admissible	✓ avec PIEC, Fiducie-	✓ avec CAES, Fiducie	✓ avec CAES, PIEC, RISQ	✓ avec Fiducie
Projets admissibles	✓ avec Fiducie	✓ avec Fiducie	✓ avec CAES, PIEC	x
Modalités d'aide financière	x	x		x
Résultats visés	x	✓ avec Fiducie	✓ avec PIEC, RISQ	✓ avec Fiducie

Source : Documentation disponible – Cadres normatifs des programmes et documentation interne au MEIE.

- Ce chevauchement peut s'expliquer par la réalité de l'écosystème de la finance sociale dont l'efficacité peut être liée à la coexistence de divers outils financiers offerts par différents acteurs. À cet effet, les quatre mesures CAES, PIEC, Fiducie du CES et RISQ représentent 81 % de l'investissement généré par le PAGES, soit 304 M\$ sur 374 M\$ d'investissement au total généré au 31 mars 2023. L'investissement entraîné par les quatre mesures génère un effet de levier de 10,4 de l'aide financière accordée dans le PAGES, soit des apports publics et privés de 277,5 M\$ pour 26,6 M\$ d'aide financière accordée.

Par conséquent, l'abolition de l'une ou l'autre de ces mesures affecterait grandement la capacité du PAGES à atteindre sa cible d'effet visé de 520 M\$ d'investissement au total d'ici au 31 mars 2025.

- Depuis le constat de chevauchement établi en 2019 concernant les mesures touchant la finance sociale, le constat en 2023 est le même. Cependant, dans l'intervalle 2019-2023, des mécanismes d'atténuation de ce chevauchement ont été mis en place par le MEIE et les acteurs concernés, par exemple :
 - CAES et Fiducie du CES : le CAES complète la Fiducie du CES lorsqu'un projet est financé par les deux interventions. Le CAES est le premier prêt à être remboursé par l'entreprise, qui doit seulement rembourser les intérêts du prêt de la Fiducie du CES pour les 15 premières années. Par la suite, lorsque le prêt du CAES est remboursé, la Fiducie du CES prend en compte la capacité de remboursement de l'entreprise et celle-ci commence à rembourser le capital emprunté.
 - Fiducie du CES et RISQ : la Fiducie du CES travaille en collaboration avec le RISQ, puisqu'il est mandaté par la Fiducie pour recevoir et analyser les demandes de prêts.
 - PIEC et les trois autres mesures : Pour bénéficier d'une aide financière du PIEC, le promoteur du projet doit démontrer que cette aide financière sous forme de contribution non remboursable est essentielle à la réalisation du projet.
 - CAES-Fiducie du CES-RISQ : Les modalités de l'aide financière étaient jugées similaires en 2019, puisque les trois mesures offrent une aide financière sous la forme de capital patient. Il y a désormais des distinctions, par exemple : La Fiducie du CES offre des prêts sans exigence de remboursement de capital avant 15 ans. Un remboursement partiel ou total du capital peut être fait après une année sans pénalité, mais est sujet à un préavis de 90 jours. Dans le cas du CAES, la durée maximale du remboursement de l'aide financière est de 15 ans. Cette durée peut être prolongée, mais la période totale de remboursement du prêt ne peut excéder 20 ans.
 - La consultation de 10 organisations et ministères sur les 12 parties prenantes à la mise en œuvre du PAGES permet le constat suivant : à l'unanimité (10 /10) les parties prenantes partagent l'avis que le



CHAPITRE 4

LA PERTINENCE DU PAGES 2020-2025

PAGES et ses 25 mesures ne sont pas en chevauchement avec les autres programmes du gouvernement du Québec. Précisément, cinq parties prenantes estiment la complémentarité comme étant totale et cinq parties prenantes estiment la complémentarité comme étant partielle. Concernant les quatre mesures de finance solidaire (CAES, Fiducie-CES, PIEC, RISQ), les 10 parties prenantes consultées sont d'avis que le chevauchement des mesures n'entraîne pas de concurrence dans l'écosystème de la finance solidaire.

Sources : Documentation disponible et Internet; Consultation des parties prenantes au PAGES.

Constats relatifs à la cible 9

La revue de la documentation disponible permet les constats suivants :

- La [Loi sur l'économie sociale](#), en vigueur depuis le 10 octobre 2013 et actualisée le 11 décembre 2019, place le développement de l'économie sociale au cœur des responsabilités et des obligations du gouvernement du Québec. Le chapitre IV de la Loi prévoit la mise en œuvre d'un plan d'action en économie sociale, renouvelable tous les cinq ans. Le PAGES 2020-2025 est le second plan d'action en économie sociale du gouvernement du Québec depuis l'adoption de la Loi. Le précédent PAGES 2015-2020 a fait l'objet d'une évaluation en octobre 2020 qui concluait à des résultats positifs. Un résumé du rapport d'évaluation est disponible [sur le site Internet du gouvernement à Québec.ca](#).
- L'entrepreneuriat collectif est l'une des mesures du [Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025](#) (PQE) dévoilé le 30 mai 2022. La mesure 9 du PQE vient bonifier l'offre de soutien au repreneuriat du gouvernement du Québec. L'objectif est de faciliter le transfert et la reprise d'entreprises sous toutes ses formes, par exemple [la reprise collective](#) sous la forme d'une coopérative.
- Le PAGES 2020-2025 est cohérent avec la mission du MEIE de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, notamment en [favorisant le développement de l'économie sociale](#). À cet effet, le MEIE est propriétaire des programmes d'aide financière suivants :
 - Le [Programme de soutien à l'économie sociale](#) (PSES), qui prend fin le 31 mars 2024.
 - Le [Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif](#) (PIEC), qui prend fin le 31 mars 2024.
 - Le [Programme de capitalisation des EÉS](#) (CAES), qui prend fin le 31 mars 2025.

Sources : Documentation disponible et Internet. Compilation MEIE.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les trois cibles sont atteintes

A **La cible 7 est atteinte.** Le besoin de l'intervention publique pour développer et consolider l'économie sociale au Québec est persistant, puisqu'il est enchâssé dans une Loi. Le poids de l'économie sociale est réel, puisqu'il représente 5 % environ de l'économie du Québec. Par ailleurs, la très grande majorité des parties prenantes à la mise en œuvre du PAGES confirment l'adéquation de ses mesures aux besoins qui ont motivé sa mise en place.

A **La cible 8 est atteinte.** Le PAGES est complémentaire à d'autres interventions du gouvernement du Québec. Les cinq mesures associées aux programmes normés du MEIE ne se chevauchent pas. À l'unanimité, les 10 parties prenantes répondantes confirment la complémentarité des 25 mesures et l'absence de concurrence entre-elles. Quatre mesures concernant la finance solidaire sont en chevauchement. Cependant, la situation ne remet pas en cause la pertinence de ces mesures, puisqu'elles constituent les leviers principaux du PAGES à générer de l'investissement en économie sociale.

Cependant, l'évaluateur ne peut pas conclure sans réserve que le chevauchement des quatre mesures de finance solidaire n'affecte pas les résultats visés, puisque les états d'avancement du CAES et du PIEC sont jugés en retard. Par conséquent, l'analyse devra être actualisée dans l'évaluation finale du PAGES prévue en 2024-2025.

A **La cible 9 est atteinte.** Le PAGES continue à s'inscrire dans la mission du MEIE et dans les orientations du gouvernement du Québec. À cet effet, plusieurs programmes d'aide financière sont en vigueur au MEIE, la Loi en économie sociale demeure en vigueur, et le PQE est complémentaire au PAGES.

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.1 PRINCIPAUX CONSTATS

Le tableau ci-dessous récapitule les états d'avancement au 31 mars 2023, vers les cibles à atteindre dans chacune des mesures d'ici au 31 mars 2025. Les constats sont les suivants :

- L'état d'avancement général du PAGES est évalué à 74 % au 31 mars 2023 (moyenne pondérée des états d'avancement des trois axes, tableau 3.A annexe 3). Les états d'avancement dans les trois axes sont satisfaisants et 72 % des 25 mesures ont atteint ou sont en bonne voie d'atteindre leurs résultats.
- Les états d'avancement dans chacun des sept objectifs sont satisfaisants. À noter qu'ils ne sont pas comptés dans les états d'avancement des trois axes. Ils sont fournis à titre d'information.

Liste des 25 mesures, selon les axes et les objectifs spécifiques du PAGES 2020-2025	État d'avancement au 31 mars 2023 (en %)	Perspectives d'atteindre les cibles au 31 mars 2025
Légende : Ⓐ = Satisfaisant; Ⓑ = perfectible; Ⓒ = insatisfaisant		
Axe 1 : Appuyer les entreprises d'économie sociale (...)	76%	Ⓐ
Objectif 1 : Renforcer le continuum de services d'accompagnement	65%	Ⓐ
1. Soutien aux pôles d'économie sociale (ES).	100%	Ⓐ
2. Accompagnement d'entreprises par les pôles d'ES et le CDRQ.	65%	Ⓐ
3. Renouveler l'Entente de partenariat pour le développement de coopératives.	66%	Ⓐ
4. Nouvelle initiative CDRQ pour services aux communautés d'expression anglaise.	60%	Ⓐ
5. Financement des coûts d'accès à un accompagnement technique spécialisé.	34%	Ⓑ
Objectif 2 : Accentuer la reprise collective d'entreprise	93%	Ⓐ
6. Renouveler le Programme de soutien à la reprise collective (PSRC).	100%	Ⓐ
7. Assouplir les modalités du Programme d'appui à la reprise collective (PARC).	100%	Ⓐ
8. Fonds d'acquisition temporaire d'entreprises destiné à la reprise collective.	80%	Ⓐ
Objectif 3 : Intensifier le développement de secteurs stratégiques	76%	Ⓐ
9. Appui au développement de secteurs stratégiques pour l'entrepreneuriat collectif.	100%	Ⓐ
10. Appui à la formation de préposés d'aide à domicile.	53%	Ⓑ
Axe 2 : Innover et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale	74%	Ⓐ
Objectif 4 : Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes	80%	Ⓐ
11. Financement de projets innovants de mutualisation.	60%	Ⓐ
12. Accompagnement d'entreprises d'ES dans le Fonds Écoleader.	100%	Ⓐ
Objectif 5 : Stimuler la capitalisation et l'investissement	72%	Ⓐ
13. Prolonger le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES).	50%	Ⓑ
14. Prolonger le congé d'intérêts à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (CES).	100%	Ⓐ
15. Soutien dans le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC).	47%	Ⓑ
16. Projets de relance des entreprises d'ES par le réseau RISQ.	60%	Ⓐ
17. Mise en place d'initiatives pour expérimenter des outils de financement participatif.	100%	Ⓐ
Axe 3 : Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif	64%	Ⓐ
Objectif 6 : Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif	56%	Ⓐ
18. Apporter un appui financier au Chantier de l'économie sociale (CES).	70%	Ⓐ
19. Renouvellement des Fonds Étudiants I et II.	28%	Ⓑ
20. Déploiement de la Stratégie des acheteurs publics à l'approvisionnement des EES.	70%	Ⓐ
Objectif 7 : Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les entreprises d'ES	68%	Ⓐ
21. Investir dans la réalisation du portrait statistique de l'économie sociale 2021.	30%	Ⓑ
22. Appui aux Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS).	100%	Ⓐ
23. Création d'un centre d'excellence en économie sociale.	100%	Ⓐ
24. Soutenir le rayonnement international de l'expertise québécoise en économie sociale.	70%	Ⓐ
25. Élaborer un cadre de référence gouvernemental pour la qualification des entreprises d'ES	40%	Ⓑ

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

Les réponses aux quatre questions de cette évaluation sont les suivantes :

1. Les réalisations constatées après 28 mois de mise en œuvre du PAGES sont-elles satisfaisantes?

Au 31 mars 2023, les réalisations du PAGES sont jugées satisfaisantes. À cet effet, parmi les 25 mesures mises en place, 72 % d'entre elles ont atteint leurs cibles ou sont en bonne voie de les atteindre d'ici au 31 mars 2025.

2. Le PAGES est-il en bonne voie d'atteindre ses effets visés au 31 mars 2025?

Les effets visés d'ici au 31 mars 2025 sont en bonne voie d'être atteints. Après 28 mois de mise en œuvre, le PAGES a contribué à 374 M\$ d'investissement dans l'économie sociale au Québec et à la réalisation de 2 298 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises d'économie sociale. La progression est de 72 % vers la cible de 520 M\$ et de 66 % vers la cible de 3 500 activités et financement, d'ici au 31 mars 2025.

3. La mise en œuvre du PAGES et ses mécanismes de gouvernance sont-ils conformes au plan initial?

La mise en œuvre du PAGES est jugée conforme à son plan initial dévoilé le 30 novembre 2020. Toutes les mesures sont mises en place et l'aide financière accordée ne dépasse pas le cadre financier, soit 68,7 M\$ d'aide financière accordée pour un cadre financier de 136,9 M\$.

Dans la gouvernance du PAGES, le MEIE assume correctement son rôle de leader et de coordinateur entre les parties prenantes à l'administration des mesures. Les deux instances prévues sont fonctionnelles, soit la Table des partenaires en économie sociale et le Comité interministériel en économie sociale. De plus, les mécanismes de suivi des résultats des mesures mis en place par la DEC du MEIE sont très efficaces.

4. Le PAGES demeure-t-il pertinent après 28 mois d'intervention?

Le PAGES demeure pertinent 28 mois après sa mise en œuvre. Il continue de répondre au besoin de développer l'économie sociale au Québec et l'économie sociale représente 5 % de l'économie québécoise. Ses mesures répondent adéquatement aux besoins pour lesquels elles ont été mises en place. De plus, il continue de s'inscrire dans la mission du MEIE et dans les orientations du gouvernement du Québec.

Le PAGES ne chevauche pas d'autres interventions du gouvernement du Québec, et il agit en complémentarité avec le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 du MEIE. L'ensemble des mesures agissent en complémentarité pour répondre à des besoins dans l'écosystème de l'économie sociale, qu'ils soient de nouveaux besoins, la continuité d'actions existantes, l'appui aux partenaires ou la préparation de nouvelles interventions. Les cinq mesures concernant des programmes normés du MEIE (PSES, CAES, PIEC, PSO et PAEN) ne sont pas en chevauchement.

Il est pris acte que les quatre mesures concernant les fonds d'investissement en économie sociale (CAES, PIEC, Fiducie du CES et RISQ) peuvent se superposer à des degrés divers, sans toutefois se dédoubler. Cette situation de chevauchement est constatée depuis 2019 et elle peut être liée à la réalité de la finance solidaire au Québec, dont l'efficacité peut être liée à la coexistence de divers outils financiers. L'évaluation a permis de constater que les quatre mesures demeurent pertinentes, puisqu'elles représentent les principaux leviers à l'investissement en économie sociale. Toutefois, il est prématuré d'affirmer que le chevauchement n'affecte pas l'atteinte des résultats visés du CAES et du PIEC, car l'état d'avancement dans ces deux mesures est en retard. L'évaluation finale du PAGES prévue en 2024-2025 devra en faire le suivi.

6.3 APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS

La mise en œuvre du PAGES est jugée satisfaisante au 31 mars 2023. Vingt-huit mois après son dévoilement qui a eu lieu le 30 novembre 2020, son état d'avancement vers les cibles visées d'ici au 31 mars 2025 est évalué à 74 %. Les deux effets visés au 31 mars 2025 sont en bonne voie d'être atteints.

6.4 ÉLÉMENTS À SUIVRE

En lien avec les constats au critère 2 dans les mesures concernant le CAES (mesure 13) et le PIEC (mesure 15), il est recommandé à la Direction de l'entrepreneuriat collectif du MEIE l'action suivante :

- Accélérer le déploiement des deux mesures concernant les programmes CAES et PIEC, et réaliser le suivi approprié auprès d'Investissement Québec, en vue de s'assurer de l'accélération de ce déploiement.

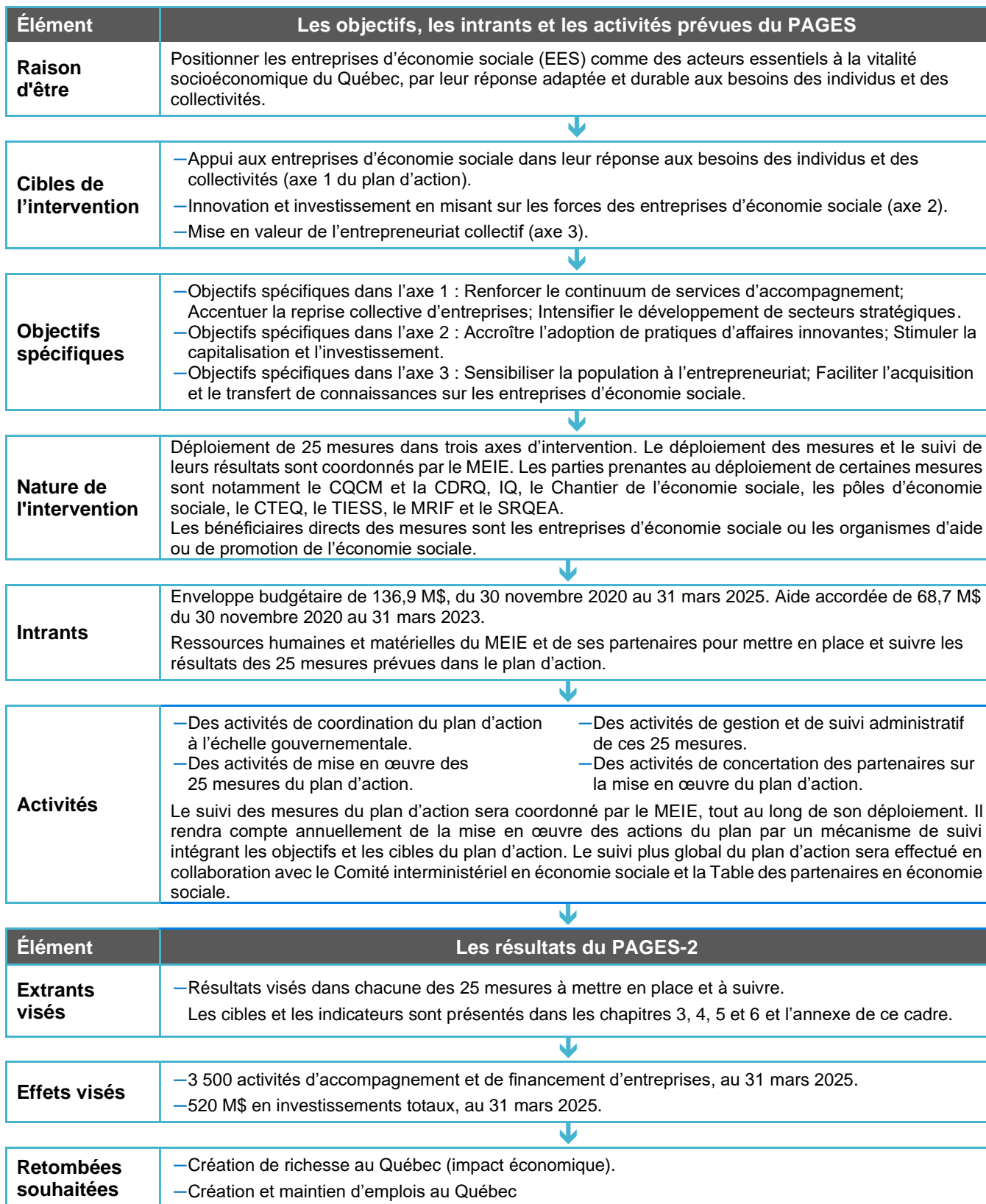
ANNEXE 1

MODÈLE LOGIQUE DU PAGES 2020-2025

L'annexe 1 complète la section 1.3.3 – *La chaîne des résultats visés*. Le tableau A.1 présente le modèle logique du PAGES qui illustre l'enchaînement logique entre sa raison d'être, ses objectifs et les résultats visés.

Tableau A.1

Modèle logique du PAGES, incluant la chaîne des résultats visés.



ANNEXE 2

AIDE FINANCIÈRE DÉTAILLÉE PAR MESURE DU PAGES 2020-2025

En lien avec la section 1.4, le tableau A.2 présente les montants d'aide financière accordée par mesure.

Tableau A.2

Aide financière accordée dans le PAGES 2020-2025, selon ses 25 mesures, du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023, en millions de dollars.

Liste des 25 mesures, selon les axes et les objectifs spécifiques du PAGES 2020-2025	Aide financière accordée (en M\$)
Axe 1 : Appuyer les entreprises d'économie sociale dans leur réponse aux besoins des individus et des collectivités	
Objectif 1 : Renforcer le continuum de services d'accompagnement	
1. Poursuivre le soutien aux pôles d'économie sociale	7,2
2. Introduire une nouvelle mesure d'accompagnement qui financera des projets pilotes de collaboration entre les pôles d'économie sociale et la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ).	3,4
3. Renouveler l'Entente de partenariat pour le développement de coopératives.	14,8
4. Introduire une nouvelle initiative permettant à la CDRQ de mieux adapter ses services d'accompagnement aux besoins des entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL) émergeant des communautés d'expression anglaise.	0,3
5. Mettre en œuvre une initiative qui financera une partie des coûts d'accès à un accompagnement technique spécialisé pour les entreprises d'économie sociale.	2,5
Objectif 2 : Accentuer la reprise collective d'entreprise	
6. Renouveler le Programme de soutien à la reprise collective (PSRC).	0,5
7. Assouplir les modalités du Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises (PARC).	0,0
8. Évaluer la faisabilité de créer un Fonds d'acquisition temporaire d'entreprises destiné à la reprise collective.	0,0
Objectif 3 : Intensifier le développement de secteurs stratégiques	
9. Mettre en place une mesure d'appui au développement de secteurs stratégiques pour l'entrepreneuriat collectif.	2,5
10. Soutenir le secteur des services d'aide à domicile par l'appui à la formation de préposés d'aide à domicile.	1,9
Sous-total axe 1 :	33,1
Axe 2 : Innover et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale	
Objectif 4 : Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes	
11. Implanter une nouvelle mesure pour le financement de projets innovants de mutualisation.	2,0
12. Mettre à contribution le Fonds Écoleader pour accompagner les entreprises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables.	0,0
Objectif 5 : Stimuler la capitalisation et l'investissement	
13. Prolonger le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES).	3,6
14. Prolonger le congé d'intérêts à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (CES) et investir le montant de recapitalisation de 10 millions de dollars octroyé en 2019.	5,1
15. Injecter de nouvelles sommes dans le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC).	12,4
16. Développer des outils financiers adaptés à la relance des entreprises d'économie sociale par le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ).	5,5
17. Mettre en place des initiatives pour approfondir et expérimenter des outils de financement participatif.	0,5
Sous-total axe 2 :	29,1
Axe 3 : Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif	
Objectif 6 : Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif	
18. Apporter un appui financier au Chantier de l'économie sociale (CES).	2,7
19. Renouveler les deux protocoles d'entente relatifs aux Fonds Étudiants I et II visant la création d'emplois d'été étudiants et l'apprentissage de l'entrepreneuriat collectif.	0,0
20. Soutenir le déploiement de la Stratégie de sensibilisation des acheteurs publics gouvernementaux et municipaux à l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale.	0,5
Objectif 7 : Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les entreprises d'économie sociale	
21. Investir dans la réalisation du portrait statistique de l'économie sociale 2021.	0,7
22. Appuyer les activités de liaison et de transfert de connaissances sur l'économie sociale de l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS).	1,3
23. Soutenir la création d'un centre d'excellence en économie sociale destiné à soutenir les initiatives issues des communautés d'expression anglaise.	0,6
24. Soutenir le rayonnement international de l'expertise québécoise en économie sociale.	0,7
25. Élaborer un cadre de référence gouvernemental pour la qualification des entreprises aux mesures et aux programmes de soutien accessibles aux entreprises d'économie sociale.	0,0
Sous-total axe 3 :	6,5
Grant total des trois axes du PAGES	68,7

Source : Tableau de bord de suivi des résultats du PAGES 2020-2025. Compilation MEIE.

ANNEXE 3

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

3.A ÉVALUATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PAGES APRÈS 28 MOIS

L'état d'avancement du plan d'action, de ses axes et de ses mesures est évalué comme suit :

- **État d'avancement général du plan d'action.**

L'atteinte de la cible de 54 % est mesurée à l'aide de la moyenne des états d'avancement de chacun des trois axes, pondérée par le poids du montant d'aide financière prévue dans le cadre financier du PAGES, et des états d'avancement vers les deux cibles d'effets. Les coefficients de pondération des trois axes sont indiqués dans le tableau A.3.

Tableau A.3.

Pondération utilisée dans l'évaluation de l'état d'avancement du PAGES, après 28 mois.

Axes d'intervention du PAGES 2020-2205	Cadre financier 2020-2025	Résultat non pondéré	Poids coefficient	Résultat pondéré
Axe 1 - Appuyer les entreprises d'économie sociale dans leur réponse aux besoins des individus et des collectivités	57,1	76%	0,42	32 %
Axe 2 - Innover et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale	69,3	74%	0,50	37 %
Axe 3 - Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif	10,5	64%	0,08	5 %
TOTAL	136,9 M\$	71 %	1,00	74 %
		Moyenne	Somme	Somme

- **État d'avancement de chacun des axes du PAGES.**

Il est mesuré avec la moyenne arithmétique des états d'avancements des mesures mises en place dans l'axe (10 mesures dans l'axe 1, sept mesures dans l'axe 2 et huit mesures dans l'axe 3).

- **État d'avancement dans chacune des mesures du PAGES.**

Le PAGES compte 25 mesures à mettre en œuvre et chacune d'elles a un résultat visé. Par conséquent, il y a 25 cibles d'extrants, soit une cible par mesure. Les détails des cibles et des indicateurs des mesures dans chacun des objectifs font l'objectif du chapitre 3 dans ce document.

Lorsque la cible de la mesure est quantifiée, le résultat correspond au pourcentage réalisé. Lorsque la cible est qualitative, le résultat est qualifié sur une échelle de pourcentage de réalisation échelonnée de cinq en cinq, en fonction des écarts entre les réalisations et la situation visée. Au besoin, dans les cas des cibles qualitatives, les arbitrages du comité d'évaluation permettront de gommer l'éventualité d'une appréciation subjective de la part de l'évaluateur.

3.B LISTE DES PARTIES PRENANTES AU PAGES 2020-2025

En lien avec la section 1.5.4 – Les sources de données, les unités administratives parties prenantes à la mise en place et au suivi d'une de plusieurs mesures du plan d'action sont les suivantes :

1. Direction de l'entrepreneuriat collectif (DEC) au MEIE.
2. Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).
3. Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA).
4. Filation.
5. Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ).
6. Réseau de coopération des EÉSAD.
7. Chantier de l'économie sociale.
8. Fiducie du Chantier de l'économie sociale.
9. Investissement Québec (IQ).
10. Réseau d'investissement social du Québec (RISQ).
11. Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TISS)
12. Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF).

ANNEXE 3

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

3.C MÉTHODE D'ANALYSE DES RISQUES DE CHEVAUCHEMENT ENTRE LES PROGRAMMES NORMÉS DU MEIE ASSOCIÉS À DES MESURES DU PAGES

En lien avec les constats relatifs à la cible 8 dans le critère 5, l'examen porte sur les mesures relevant du MEIE, qui sont les suivantes : le CAES (mesure 13), le PIEC (mesure 15), le PSES (mesures 2, 9, 11, 20), le Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation (PSO) (mesure 22), et le Programme d'aide à l'entrepreneuriat (mesure 5). Les mesures sont comparées entre-elles sur la base des éléments suivants présents dans les cadres normatifs des programmes : raison d'être, objectifs, clientèle admissible, projets admissibles, modalités de l'aide financière et résultats visés. L'échelle d'appréciation est la suivante :

Absence de chevauchement

- Complémentarité totale » Aucun élément similaire.
- Complémentarité partielle » Deux ou moins éléments similaires.

Présence de chevauchement

- Superposition partielle » Trois à cinq éléments similaires.
- Superposition totale » Les six éléments sont similaires.

Le résultat est jugé satisfaisant à la condition de constater une absence de chevauchement.

Les cadres normatifs des programmes sont sur le site Internet du MEIE, aux emplacements suivants :

- [Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale \(CAES\)](#).
- [Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif \(PIEC\)](#).
- [Programme de soutien à l'économie sociale \(PSES\)](#).
- [Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation \(PSO\)](#).
- [Programme d'aide à l'entrepreneuriat \(PAEN\)](#).

Il est prévu d'actualiser l'analyse réalisée dans le présent rapport, lors de l'évaluation finale des résultats du PAGES 2020-2205 prévue durant l'année financière 2024-2025. Le rapport d'évaluation finale des résultats du PAGES est prévu au plus tard en janvier 2025.

ANNEXE 4

EFFETS DU PAGES 2020-2025 DÉTAILLÉS PAR MESURE

En lien avec le critère 4, le tableau A.5 présente les résultats détaillés par mesure, corrigés du double-comptage entre les mesures CAES-RISQ-Fiducie-PIEC, en tenant compte de leurs projets individuels et en commun.

Tableau A.5

Effets du PAGES 2020-2025, selon ses 25 mesures, du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023, en nombre et en millions de dollars.

Liste des 25 mesures, selon les axes et les objectifs spécifiques du PAGES 2020-2025	Nombre d'activités et de financement	Investissement total (en M\$)
Axe 1 : Appuyer les entreprises d'économie sociale (...)		
Objectif 1 : Renforcer le continuum de services d'accompagnement		
1. Soutien aux pôles d'économie sociale (ES).	-	12,5
2. Accompagnement d'entreprises par les pôles d'ES et le CDRQ.	130	7,7
3. Renouveler l'Entente de partenariat pour le développement de coopératives.	1 192	16,5
4. Nouvelle initiative CDRQ pour services aux communautés d'expression anglaise.	20	0,4
5. Financement des coûts d'accès à un accompagnement technique spécialisé.	206	4,8
Objectif 2 : Accentuer la reprise collective d'entreprise		
6. Renouveler le Programme de soutien à la reprise collective (PSRC).	31	0,6
7. Assouplir les modalités du Programme d'appui à la reprise collective (PARC).	-	-
8. Fonds d'acquisition temporaire d'entreprises destiné à la reprise collective.	-	-
Objectif 3 : Intensifier le développement de secteurs stratégiques		
9. Appui au développement de secteurs stratégiques pour l'entrepreneuriat collectif.	53	7,0
10. Appui à la formation de préposés d'aide à domicile.	-	6,5
Sous-total axe 1 :	1 632	56,0
Axe 2 : Innover et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale		
Objectif 4 : Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes		
11. Financement de projets innovants de mutualisation.	21	5,1
12. Accompagnement d'entreprises d'ES dans le Fonds Écoleader.	174	-
Objectif 5 : Stimuler la capitalisation et l'investissement		
13. Prolonger le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES).	6	19,9
14. Prolonger le congé d'intérêts à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (CES).	18	50,9
15. Soutien dans le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC).	43	63,7
16. Projets de relance des entreprises d'ES par le réseau RISQ.	81	11,5
Projets communs CAES-Fiducie ^{CES} -PIEC-RISQ	38	158,1
17. Mise en place d'initiatives pour expérimenter des outils de financement participatif.	9	0,8
Sous-total axe 2 :	390	310,0
Axe 3 : Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif		
Objectif 6 : Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif		
18. Apporter un appui financier au Chantier de l'économie sociale (CES).	39	3,3
19. Renouvellement des Fonds Étudiants I et II.	-	-
20. Déploiement de la Stratégie des acheteurs publics à l'approvisionnement des EES.	234	0,8
Objectif 7 : Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les entreprises d'ES		
21. Investir dans la réalisation du portrait statistique de l'économie sociale 2021.	-	0,7
22. Appui aux Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS).	-	1,6
23. Création d'un centre d'excellence en économie sociale.	-	0,6
24. Soutenir le rayonnement international de l'expertise québécoise en économie sociale.	3	0,9
25. Élaborer un cadre de référence gouvernemental pour la qualification des entreprises d'ES	-	-
Sous-total axe 3 :	276	7,9
Grant total des trois axes du PAGES	2 298	373,9

Source : Tableau de bord de suivi des résultats du PAGES 2020-2025. Compilation MEIE.

ANNEXE 5

DÉPLOIEMENT DES MESURES ET DÉLAI DE MISE EN ŒUVRE

En lien avec la cible 5 du critère 5, le tableau A.6 ci-dessous présente les résultats détaillés par mesure. L'échelle d'appréciation de l'état de déploiement des mesures du PAGES 2020-2025 est la suivante : ✓ signifie que la mesure a été mise en œuvre, sinon c'est x. Le délai de mise en œuvre correspond à l'écart en mois entre le 30 novembre 2020 et la date effective de mise en place de la mesure.

Tableau A.6

État de situation au 31 mars 2023 du déploiement des 25 mesures du PAGES 2020-2025 et délais de mise en œuvre de ces mesures exprimés en mois.

Liste des 25 mesures, selon les axes et les objectifs spécifiques du PAGES 2020-2025	État de situation du déploiement	Délai de mise en œuvre
Axe 1 : Appuyer les entreprises d'économie sociale (...)		
Objectif 1 : Renforcer le continuum de services d'accompagnement		
1. Soutien aux pôles d'économie sociale (ES).	✓	0
2. Accompagnement d'entreprises par les pôles d'ES et le CDRQ.	✓	13
3. Renouveler l'Entente de partenariat pour le développement de coopératives.	✓	0
4. Nouvelle initiative CDRQ pour services aux communautés d'expression anglaise.	✓	4
5. Financement des coûts d'accès à un accompagnement technique spécialisé.	✓	5
Objectif 2 : Accentuer la reprise collective d'entreprise		
6. Renouveler le Programme de soutien à la reprise collective (PSRC).	✓	4
7. Assouplir les modalités du Programme d'appui à la reprise collective (PARC).	✓	13
8. Fonds d'acquisition temporaire d'entreprises destiné à la reprise collective.	✓	0
Objectif 3 : Intensifier le développement de secteurs stratégiques		
9. Appui au développement de secteurs stratégiques pour l'entrepreneuriat collectif.	✓	13
10. Appui à la formation de préposés d'aide à domicile.	✓	4
Axe 2 : Innover et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale		
Objectif 4 : Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes		
11. Financement de projets innovants de mutualisation.	✓	13
12. Accompagnement d'entreprises d'ES dans le Fonds Écoleader.	✓	0
Objectif 5 : Stimuler la capitalisation et l'investissement		
13. Prolonger le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES).	✓	13
14. Prolonger le congé d'intérêts à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (CES).	✓	0
15. Soutien dans le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC).	✓	7
16. Projets de relance des entreprises d'ES par le réseau RISQ.	✓	5
17. Mise en place d'initiatives pour expérimenter des outils de financement participatif.	✓	4
Axe 3 : Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif		
Objectif 6 : Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif		
18. Apporter un appui financier au Chantier de l'économie sociale (CES).	✓	7
19. Renouvellement des Fonds Étudiants I et II.	✓	14
20. Déploiement de la Stratégie des acheteurs publics à l'approvisionnement des EES.	✓	13
Objectif 7 : Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les entreprises d'ES		
21. Investir dans la réalisation du portrait statistique de l'économie sociale 2021.	✓	4
22. Appui aux Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS).	✓	0
23. Création d'un centre d'excellence en économie sociale.	✓	3
24. Soutenir le rayonnement international de l'expertise québécoise en économie sociale.	✓	6
25. Élaborer un cadre de référence gouvernemental pour la qualification des entreprises d'ES	✓	0
Proportion des mesures mises en place et délai moyen de mise en œuvre des mesures :	100 %	5,8 mois

Source : Tableau de bord de suivi des résultats du PAGES 2020-2025. Compilation MEIE.

ANNEXE 5

DÉPLOIEMENT DES MESURES ET DÉLAI DE MISE EN ŒUVRE

En lien avec la cible 5 du critère 5, le tableau A.7 ci-dessous présente la comparaison des montants prévus au cadre financier du PAGES 2020-2025 et des montants d'aide financière accordée au 31 mars 2023. Lorsque le montant d'aide financière accordée dépasse le montant prévu au cadre financier, il est indiqué en rouge. Le constat est le suivant : dans 100 % des mesures, l'aide financière accordée ne dépasse pas le cadre financier.

Tableau A.7

Comparaison des budgets prévus et des montants d'aide financière accordée par mesure, Du 30 novembre 2020 au 31 mars 2023, en millions de dollars.

Liste des 25 mesures, selon les axes et les objectifs spécifiques du PAGES 2020-2025	Cadre financier (en M\$)	Aide accordée (en M\$)
Axe 1 : Appuyer les entreprises d'économie sociale (...)		
Objectif 1 : Renforcer le continuum de services d'accompagnement		
1. Soutien aux pôles d'économie sociale (ES).	12,1	7,2
2. Accompagnement d'entreprises par les pôles d'ES et le CDRQ.	4,1	3,4
3. Renouveler l'Entente de partenariat pour le développement de coopératives.	24,6	14,8
4. Nouvelle initiative CDRQ pour services aux communautés d'expression anglaise.	0,6	0,3
5. Financement des coûts d'accès à un accompagnement technique spécialisé.	5,0	2,5
Objectif 2 : Accentuer la reprise collective d'entreprise		
6. Renouveler le Programme de soutien à la reprise collective (PSRC).	1,0	0,5
7. Assouplir les modalités du Programme d'appui à la reprise collective (PARC).	0,0	0,0
8. Fonds d'acquisition temporaire d'entreprises destiné à la reprise collective.	0,0	0,0
Objectif 3 : Intensifier le développement de secteurs stratégiques		
9. Appui au développement de secteurs stratégiques pour l'entrepreneuriat collectif.	5,0	2,5
10. Appui à la formation de préposés d'aide à domicile.	4,7	1,9
Axe 2 : Innover et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale		
Objectif 4 : Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes		
11. Financement de projets innovants de mutualisation.	4,0	2,0
12. Accompagnement d'entreprises d'ES dans le Fonds Écoleader.	0,0	0,0
Objectif 5 : Stimuler la capitalisation et l'investissement		
13. Prolonger le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES).	14,0	3,6
14. Prolonger le congé d'intérêts à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (CES).	10,8	5,1
15. Soutien dans le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC).	28,5	12,4
16. Projets de relance des entreprises d'ES par le réseau RISQ.	11,5	5,5
17. Mise en place d'initiatives pour expérimenter des outils de financement participatif.	0,5	0,5
Axe 3 : Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif		
Objectif 6 : Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif		
18. Apporter un appui financier au Chantier de l'économie sociale (CES).	4,4	2,7
19. Renouvellement des Fonds Étudiants I et II.	0,0	0,0
20. Déploiement de la Stratégie des acheteurs publics à l'approvisionnement des EES.	1,0	0,5
Objectif 7 : Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les entreprises d'ES		
21. Investir dans la réalisation du portrait statistique de l'économie sociale 2021.	1,0	0,7
22. Appui aux Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TISS).	1,3	1,3
23. Création d'un centre d'excellence en économie sociale.	1,3	0,6
24. Soutenir le rayonnement international de l'expertise québécoise en économie sociale.	1,5	0,7
25. Élaborer un cadre de référence gouvernemental pour la qualification des entreprises d'ES	0,0	0,0
Total des trois axes du PAGES :	136,9	68,7

